



2023

Rapport du Compte Administratif

.....

toulouse
métropole

Table des matières

Contexte, bilan et perspectives	4
Budget consolidé	5
Budget principal	7
I. La chaîne de l'épargne	7
II. La section de fonctionnement.....	9
A. Les recettes de fonctionnement	9
1. Impôts, taxes et compensations fiscales	10
2. Les dotations et participations	13
3. Les produits des services	18
4. Autres produits de gestion courantes.....	19
5. Reprise de provisions	19
B. Les dépenses de fonctionnement	20
1. Les reversements de fiscalité.....	21
2. Les achats de biens et services	23
3. Les charges de personnel.....	23
4. Les subventions, participations et contributions	26
5. Les provisions	28
III. L'investissement et son financement.....	29
A. Les dépenses d'investissement	29
1. Les dépenses d'investissement par nature	29
2. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement.....	30
B. Le financement de l'investissement	34
1. Les ressources propres	34
2. L'emprunt	37
IV. L'endettement.....	38
A. Evolution de l'encours de dette consolidée	38
1. Une stabilisation de l'encours consolidé sur l'exercice 2023	38
2. Un coût moyen de la dette faible malgré une augmentation des taux variables	39
3. Une dette sécurisée notée Aa2 par Moody's.....	40
B. Capacité de désendettement : budget principal de Toulouse Métropole	40
C. Extinction de l'encours de dette du budget principal	41
D. Encours de dette des principaux partenaires de Toulouse Métropole	42
Budget annexe Assainissement	43
Budget annexe Eau Potable	47
Budget annexe Infrastructures Métropolitaines de Télécommunications	50

Budget annexe Activités Immobilières	53
Budget annexe Lasbordes	56
Budget annexe Oncopôle	58
Budget annexe Crématorium.....	60
Budget annexe Pompes Funèbres	62
Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets.....	64
Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations	66
Budget annexe ZAC Francazal	69
Conclusion	71

Contexte, bilan et perspectives

Malgré, une inflation encore élevée et un contexte marqué par la forte remontée des taux d'intérêts directeurs de la BCE, les équilibres financiers de Toulouse Métropole sont revenus à un niveau légèrement supérieur à celui d'avant la crise sanitaire.

Les dépenses de fonctionnement, hors reversement aux communes, ont augmenté de 5,2 % en 2023, soit légèrement plus que le taux d'inflation observé. Cette hausse s'explique principalement par des événements conjoncturels, tels que la coupe du monde de rugby (accueil des 5 matchs au stade, animation de la fan zone) pour 6,3 M€, le versement de la dotation initiale à l'Établissement Public du Capitole créé le 1^{er} janvier 2023 pour 7,2 M€ ou l'augmentation de la contribution à Tisséo conformément à ce qui était prévu dans la dernière étude de soutenabilité budgétaire. La masse salariale est en progression de 5% compte tenu notamment de l'impact des diverses mesures salariales liées au pouvoir d'achat dont la revalorisation du point d'indice.

Les recettes notamment fiscales progressent à un rythme légèrement supérieur à celui des dépenses de fonctionnement, compte tenu notamment de la dynamique des bases et de la revalorisation forfaitaire qui est corrélée à l'inflation.

En 2023, l'épargne nette de Toulouse Métropole atteint 90 M€, soit un niveau comparable à celui constaté en 2019. Le bon niveau des soldes intermédiaires de gestion permet à Toulouse Métropole de poursuivre son effort d'équipement pour le territoire, avec près de 325 M€ d'investissements réalisés sur l'exercice écoulé, en ligne avec les projets prévus dans la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, sans dégrader ses grands équilibres financiers.

Les comptes de la métropole sont certifiés pour la troisième année. En effet, depuis 2017, Toulouse Métropole est engagée dans la démarche d'expérimentation de la certification des comptes ouverte par la loi NOTRe. L'exercice 2023 est la dernière année de cette expérimentation qui a permis de renforcer la qualité des comptes et la maîtrise des risques. En 2020 qui était la première année pour laquelle le commissaire aux comptes émettait un avis, la certification avait débouché sur l'impossibilité d'exprimer une opinion. 2021 avait conduit à une certification avec réserves des comptes par le professionnel du chiffre. Les comptes 2023 de la collectivité, comme ceux de 2022, sont certifiés, avec uniquement deux réserves externes à la collectivité, la première portant sur la qualité des informations fiscales fournies par la DGFIP et la seconde sur l'état de l'actif mais avec une mention indiquant une amélioration de la situation. Cette opinion marque la très bonne qualité de la tenue des comptes de Toulouse Métropole et de l'information financière fournie.

Enfin, Toulouse Métropole a été notée par **l'agence de notation Moody's qui a confirmé la notation de long terme de la métropole (Aa2), équivalente à celle de l'Etat français**, soit le plus haut niveau que peut atteindre Toulouse Métropole.

Budget consolidé

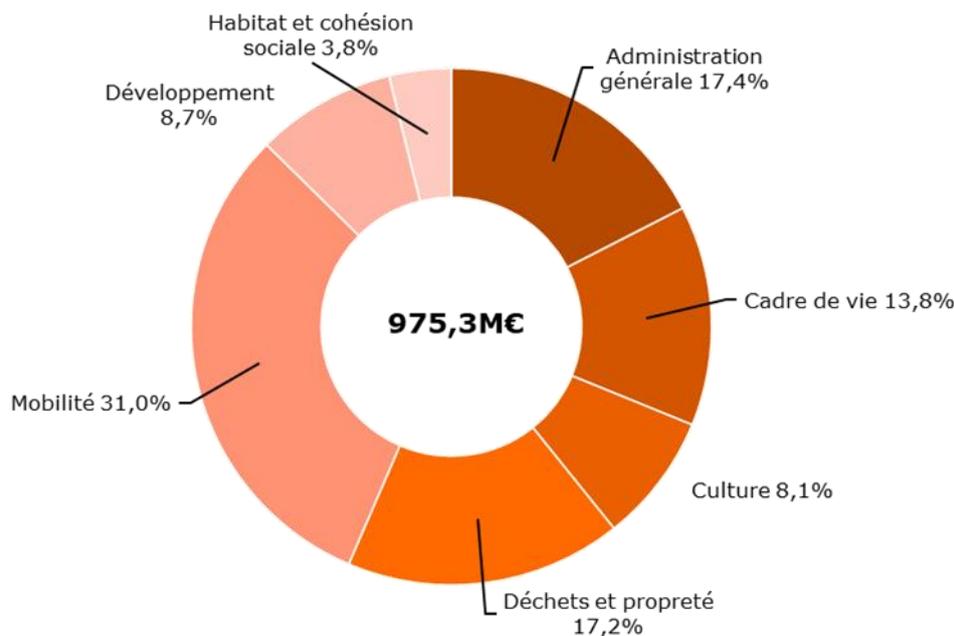
Le budget de la Métropole, se compose d'un budget principal et de 11 budgets annexes.

En M€	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	1 024,38	852,75	271,64	462,97	1 296,02	1 315,72
Assainissement	37,04	5,94	14,36	38,42	51,40	44,36
Eau	23,55	6,89	23,68	41,29	47,23	48,17
Oncopôle	2,04	1,86	7,39	7,31	9,43	9,17
Activités Immobilières	11,36	8,43	27,47	34,58	38,83	43,01
IMT	6,00	1,29	0,00	4,21	6,00	5,50
Lasbordes	0,36	0,34	0,00	0,04	0,36	0,38
Pompes Funèbres	3,02	2,69	0,00	0,10	3,02	2,78
Crématorium	1,76	1,37	0,00	0,29	1,76	1,66
Déchets	112,42	114,50	1,01	8,23	113,43	122,73
GEMAPI	6,71	2,61	0,26	1,92	6,97	4,53
Zac Francazal	0,00	1,08	0,00	0,00	0,00	1,08
Budget Agrégé	1 228,65	999,73	345,81	599,37	1 574,46	1 599,10
Mouvements réciproques	20,86	20,86	50,20	50,20	71,06	71,06
Budget Consolidé (Réel)	1 207,79	978,87	295,61	549,17	1 503,40	1 528,04

Tous budgets confondus, **les dépenses réelles consolidées** (retraitées des mouvements réciproques entre budgets) **s'élèvent à 1 528 M€ sur l'exercice 2023, dont 975,3 M€ consacrés aux interventions métropolitaines** (inscriptions hors dépenses financières, provisions et reversements aux communes).

Le graphique ci-dessous représente les dépenses consolidées, destinées aux services opérationnels, réparties par secteur d'activité :

Répartition des dépenses de la collectivité par secteur
(Dépenses consolidées des services opérationnels, fonctionnement et investissement)



Les politiques publiques portées par Toulouse Métropole se répartissent de la façon suivante :

- La « **Mobilité** » concentre la part la plus importante des dépenses de la collectivité avec 302,1 M€ en 2023, soit plus de 31% du budget consolidé. Ce secteur regroupe les interventions directes sur la voirie mais également les transports, (dont la participation de la Métropole au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine pour un montant de 108,4 M€ en 2023) et le développement des mobilités douces (Réseau Express Vélo).
- La part relative à la compétence « **Déchets et Propreté** » représente 17,2% du budget, soit un montant de 167,8 M€, dont 115,7 M€ pour l'activité « Déchets » et 52,1 M€ pour l'activité « Propreté ».
- Le « **Cadre de Vie** » (13,8% des dépenses consolidées) inclut les compétences « Eau - Assainissement » (68,5 M€ dans le cadre, en particulier, des budgets annexes Eau et Assainissement), « Incendie » (23,1 M€ correspondant principalement à la contribution de la Métropole au SDIS), « Environnement » (15,5 M€), « Cimetières » (9,7 M€ relevant majoritairement des budgets annexes Crématorium et Pompes funèbres ainsi que du fonctionnement des cimetières métropolitains) et « Sports » (17,5 M€).
- Les dépenses consacrées au secteur « **Développement** », 85 M€ en 2023 soit 8,7% du total des inscriptions, se rapportent aux activités de « Développement économique et recherche » (35,2 M€) et à l'« Aménagement urbain » (49,8 M€).
- En 2023, 78,6 M€ (8,1 % du budget consolidé) ont été alloués au secteur de la « **Culture** » et 37,5 M€ (3,8%) à l'« **Habitat et Cohésion sociale** ».
- Enfin 17,4% des dépenses (169,9 M€) correspondent aux charges de structure de la collectivité.

Budget principal

I. La chaîne de l'épargne

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré la hausse de la masse salariale et l'organisation d'événements phares tels que la coupe du monde de rugby, associée à une dynamique forte des recettes fiscales (directes ou compensées) est à l'origine de ce résultat. **Il en résulte une épargne de gestion de 186 M€ en hausse de 13 % par rapport à 2022.**

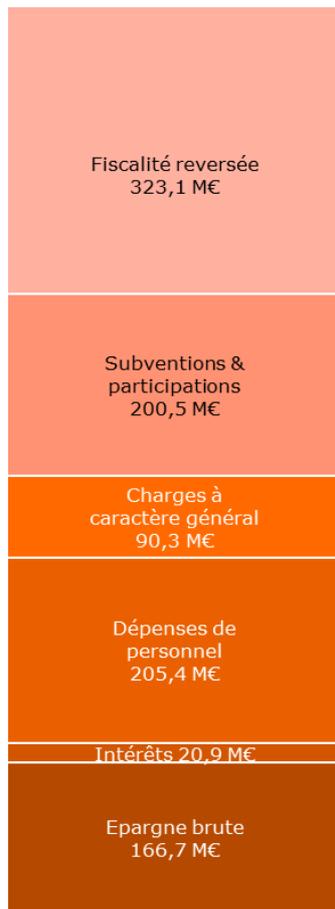
La progression de l'épargne nette s'élève à 10,9 M€ entre 2022 et 2023 et permet un niveau comparable à celui constaté avant la crise sanitaire.

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	827,58	834,12	916,74	955,71	1 018,13	6,5%	62,42
Produits des services	48,82	45,14	43,63	44,70	53,14	18,9%	8,44
Impôts et taxes	586,46	604,25	658,27	689,96	738,86	7,1%	48,90
Compensations fiscales	24,15	24,98	60,60	61,27	65,23	6,5%	3,96
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	132,70	133,30	134,44	135,18	135,34	0,1%	0,16
Autres produits de gestion courante	32,78	13,16	12,65	16,65	23,00	38,1%	6,35
Reprises sur amortissements et provisions	2,21	13,09	6,72	6,17	1,13	-81,7%	-5,04
Autres recettes de fonctionnement	0,45	0,20	0,44	1,77	1,43	-19,4%	-0,34
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	676,10	727,96	778,05	791,10	831,89	5,2%	40,79
Achats de biens et services	73,71	69,22	72,52	76,88	90,26	17,4%	13,38
Charges de personnel	176,38	180,06	186,07	195,40	205,40	5,1%	10,00
Reversements aux communes	234,30	239,03	316,11	311,91	317,55	1,8%	5,64
Fonds de péréquation et autres reversements	5,53	5,68	7,97	4,88	5,55	13,7%	0,67
Subventions, participations et contributions	183,24	197,25	192,24	193,62	200,52	3,6%	6,90
Autres charges de gestion courante	1,02	1,37	1,66	2,54	12,02	373,1%	9,48
Dotations aux provisions	1,82	30,98	1,36	4,73	0,43	-90,8%	-4,30
Autres charges de fonctionnement	0,10	4,37	0,12	1,15	0,17	-	-0,97
Epargne de gestion	151,48	106,16	138,69	164,61	186,24	13,1%	21,63
Charges financières nettes	14,70	15,68	13,99	13,86	19,49	40,6%	5,63
Frais financiers	15,95	15,82	14,47	15,66	20,86	33,2%	5,19
Produits financiers	1,25	0,14	0,48	1,80	1,37	-24,1%	-0,43
Epargne brute	136,78	90,48	124,70	150,75	166,75	10,6%	16,00
Taux d'épargne brute	16,53%	10,85%	13,60%	15,77%	16,38%	3,8%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	53,54	61,40	66,22	72,00	77,12	7,1%	5,12
Epargne nette	83,24	29,09	58,48	78,75	89,63	13,8%	10,88
Taux d'épargne nette	10,06%	3,49%	6,38%	8,24%	8,80%	6,8%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	361,40	247,12	277,83	278,35	324,59	16,6%	46,24
Recettes réelles d'investissement (hors dette, y.c. cessions)	184,35	136,14	125,09	106,99	129,45	21,0%	22,46
Emprunt nouveau	118,88	95,01	90,03	146,69	85,81	-41,5%	-60,88

En 2023, les dépenses réelles d'investissement progressent de 16,6 % du fait du lancement en phase opérationnelle des projets prévus dans la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026.

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par l'autofinancement dégagé, par 129,5 M€ de ressources propres d'investissement et par le recours à l'emprunt pour 85,8 M€.

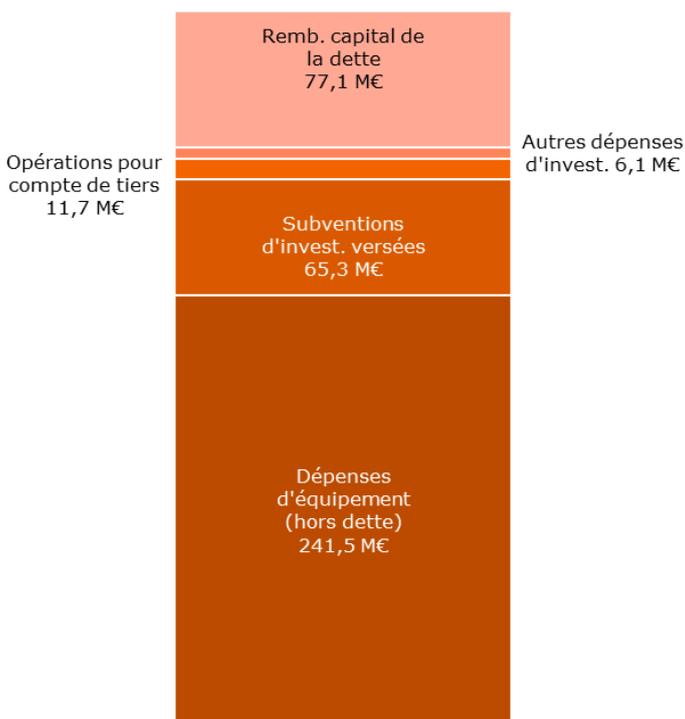
Le fonds de roulement de l'exercice 2023 diminue de 19,7 M€. Il s'agit d'une volonté de réduire le fonds de roulement dans un contexte de taux d'intérêts plus élevés.



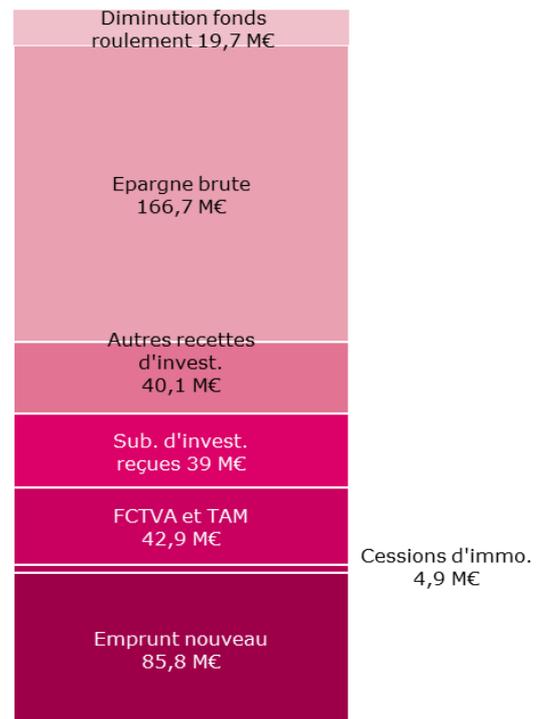
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1019,5 M€



RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1019,5 M€



DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 401,7 M€



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 401,7 M€

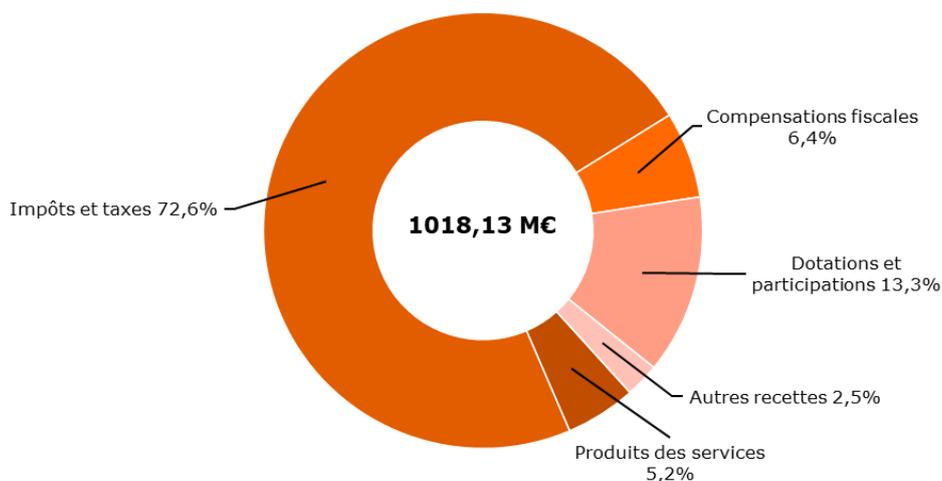
II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	48,82	45,14	43,63	44,70	53,14	18,9%	8,44
Impôts et taxes	586,46	604,25	658,27	689,96	738,86	7,1%	48,90
Compensations fiscales	24,15	24,98	60,60	61,27	65,23	6,5%	3,96
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	132,70	133,30	134,44	135,18	135,34	0,1%	0,16
Autres produits de gestion courante	32,78	13,16	12,65	16,65	23,00	38,1%	6,35
Reprises sur amortissements et provisions	2,21	13,09	6,72	6,17	1,13	-81,7%	-5,04
Autres recettes de fonctionnement	0,45	0,20	0,44	1,77	1,43	-	-0,34
Recettes de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	827,58	834,12	916,74	955,71	1 018,13	6,5%	62,42

La dynamique de la fiscalité pèse pour 49 M€ dans la progression des 62,4 M€ de recettes de fonctionnement. La fiscalité au sens large comprend les compensations fiscales et représente près de 80 % des recettes de fonctionnement.

Répartition des recettes de fonctionnement par nature
(hors produits financiers et cessions)



1. Impôts, taxes et compensations fiscales

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Fiscalité professionnelle	343,17	357,80	355,43	364,58	278,38	-23,6%	-86,20
Fiscalité directe	301,27	315,52	277,09	284,45	194,73	-31,5%	-89,72
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	187,05	193,32	161,92	164,45	175,48	6,7%	11,02
Cot. sur valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	95,91	106,71	98,98	91,28	0,00	-100,0%	-91,28
Taxe sur surfaces commerciales (TASCOM)	9,65	8,91	9,52	9,96	10,60	6,3%	0,63
Imp. forfaitaire entreprises de réseaux (IFER)	3,22	3,37	3,87	4,08	4,47	9,6%	0,39
Rôles complémentaires et supplémentaires pro.	5,44	3,22	2,81	14,68	4,19	-71,5%	-10,49
Fiscalité reversée et compensations	41,90	42,28	78,33	80,13	83,65	4,4%	3,51
Fonds Nat. de Garantie Indiv. des Ressources	24,63	24,63	24,63	24,63	24,63	0,0%	0,00
Compensation réforme de la TP (DCRTP)	13,92	13,72	13,72	13,72	13,72	0,0%	0,00
Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	3,35	3,93	39,99	41,78	45,30	8,4%	3,51
Fiscalité des ménages	261,11	267,63	357,35	382,01	516,11	35,1%	134,10
Fiscalité directe	254,23	260,30	167,65	173,95	195,60	12,4%	21,65
Taxe d'Habitation (TH)	178,27	183,14	8,66	9,37	19,34	106,4%	9,97
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	72,40	74,06	155,93	162,59	173,63	6,8%	11,03
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) et taxe additionnelle	1,28	1,29	1,30	1,33	1,35	1,0%	0,01
Rôles complémentaires et supplémentaires ménages	2,28	1,81	1,76	0,65	1,28	97,9%	0,63
Fiscalité reversée et compensations	6,88	7,34	5,09	5,76	6,21	7,8%	0,45
Compensation des exonérations de TF	0,28	0,30	5,09	5,76	6,21	7,8%	0,45
Compensation des exonérations de TH	6,60	7,04	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Fraction compensatoire de TFPB et TH (TVA)	0,00	0,00	184,61	202,30	207,82	2,7%	5,52
Fraction compensatoire de la CVAE (TVA)	0,00	0,00	0,00	0,00	106,48	-	106,48
Autres impôts, taxes et compensations	6,33	3,80	6,08	4,65	9,61	106,8%	4,96
Taxe de séjour et taxe additionnelle	5,97	3,59	4,13	4,50	9,45	110,1%	4,95
Prélèvement sur les produits des jeux	0,29	0,14	0,14	0,14	0,16	13,2%	0,02
Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Divers impôts, taxes et compensations	0,07	0,07	1,81	0,01	0,00	-72,6%	-0,01
Impôts, taxes et compensations fiscales	610,61	629,24	718,86	751,23	804,09	7,0%	52,86

L'année 2023 a été marquée par la suppression du produit Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et son remplacement par une part supplémentaire de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Une première quote-part de TVA était déjà venue se substituer au produit de taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021. Ces réformes ont provoqué une reconfiguration profonde du panier fiscal de Toulouse Métropole.

a. La fiscalité professionnelle

La fiscalité professionnelle regroupe les produits ci-dessous :

i. La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 175,5 M€

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) reste la première ressource fiscale de la Métropole avec un produit pour 2023 de 175,48 M€. Sa croissance s'est élevée à +6,7% en 2023 (contre +1,6% en 2022) principalement sous l'effet d'une croissance dynamique des bases d'imposition concernées par la cotisation minimum (+16%) et par l'application de la revalorisation forfaitaire de +7,1% aux bases des établissements industriels. L'attractivité du territoire se confirme, avec 89 265 entreprises contributrices en 2023 (avec ou sans base minimum) contre 83 165 entreprises en 2022.

Pour rappel, le produit de CFE a connu une baisse de 16% en 2021 en raison de la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels. A compter de 2021, la compensation intégrale de cet abattement est égale chaque année au produit obtenu en multipliant la perte de bases résultant de cette nouvelle mesure par le taux de CFE appliqué en 2020. Son montant a atteint 39,10 M€ en 2023, en croissance de 8,0 % par rapport à 2022.

ii. *Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) : 4,5*

Les impositions forfaitaires des entreprises de réseaux concernent les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Le produit s'élève pour 2023 à 4,47 M€ contre 4,08 M€ l'année précédente.

iii. *La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 10,6 M€*

Un commerce qui exploite une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe d'au moins 460 000 €, est soumis à la taxe sur les surfaces commerciales. Le montant de la taxe brute est déterminé par application à la surface totale de vente au détail de l'établissement d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au m², de la superficie et de l'activité.

Le produit de TASCOM s'élève à 10,60 M€, en progression par rapport à 2022 (9,96 M€).

iv. *La Taxe de Séjour Intercommunale (TSI) : 9,5 M€*

La taxe de séjour intercommunale (TSI), s'applique à toute personne hébergée à titre onéreux qui n'est pas domiciliée dans la commune. Après une diminution en 2020, liée à la baisse brutale de fréquentation en raison des confinements et du soutien aux hébergeurs via l'exonération de la taxe sur la période du 6 juillet au 31 décembre 2020, la TSI a à nouveau connu une croissance à compter de 2021 avec le retour de l'activité touristique.

Par ailleurs, dans le cadre des mesures de soutien de Toulouse Métropole au secteur du tourisme, un étalement du reversement de la taxe de séjour a été mis en place à partir de 2021. Habituellement, la taxe de séjour collectée par les hébergeurs est reversée à Toulouse Métropole par trimestre, le mois suivant chaque trimestre. De façon dérogatoire, la périodicité de reversement pour les années 2021 et 2022 a été décalée à 2022 et 2023.

Le produit de TSI au compte administratif s'élève à 9,45 M€ en 2023, soit un doublement par rapport à 2022 (4,50 M€). Le retraitement des divers effets de reports de perception entre exercices aboutit cependant à un produit d'environ 6,5 M€ à périmètre constant en 2022 et 2023, soit un retour à un niveau conforme à l'activité hôtelière.

b. La fiscalité « ménages »

La fiscalité « ménages » correspond aux produits générés au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, du foncier bâti et non bâti, de la taxe additionnelle au foncier non bâti et des compensations des exonérations accordées par l'Etat. Le produit global pour 2023 est de 516,11 M€.

i. *La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 173,6 M€*

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) concerne les propriétaires de constructions fixées au sol et présentant le caractère de véritables bâtiments. Son produit a atteint

173,63 M€ en 2023, soit une croissance dynamique de +6,8 %, due à 80% à la revalorisation forfaitaire annuelle des bases d'imposition de +7,1% (calculée depuis 2018 à partir de la progression de l'indice des prix à la consommation harmonisé déterminé par l'INSEE). Bien que traditionnellement classée au sein des taxes « ménages », la TFPB est également acquittée par les entreprises en tant que propriétaires de locaux professionnels, industriels et de locaux d'habitation (logements détenus par les bailleurs sociaux et certaines SCI notamment). Le montant de TFPB à la charge des entreprises peut ainsi être évalué à un tiers du produit total de TFPB en 2023

ii. *La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 19,3 M€*

La taxe d'habitation sur les résidences principales ayant fait l'objet d'une suppression progressive, une compensation est intervenue pour Toulouse Métropole avec le transfert à compter de 2021 d'une part de produit national de TVA. Seule subsiste la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) dont le produit s'élève pour 2023 à 19,34 M€ contre 9,37 M€ l'année précédente.

Cette forte dynamique (doublement du produit de THRS) observée en 2023 dans de nombreuses villes et métropoles provient pour l'essentiel de la mise en œuvre par l'administration fiscale de la déclaration d'occupation généralisée à tous les propriétaires en 2023 ayant induit un nombre conséquent de taxations à tort en 2023. Après une prise en charge par l'Etat des dégrèvements accordés dans ce cadre, un retour à un produit plus habituel devrait être constaté en 2024.

c. **La fraction compensatoire de taxe d'habitation et taxe foncière et de CVAE - Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : 314,3 M€**

Dès 2021, en compensation de la perte du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales, une fraction du produit national de TVA a été octroyée à Toulouse Métropole. Celle-ci couvre les ressources perdues et évolue chaque année au même rythme que le produit national. Après une croissance dynamique de +9,6% en 2022, ce produit a évolué de +2,7% au compte administratif 2023 pour atteindre 207,8 M€. Une régularisation négative au titre de 2022 a cependant donné lieu au reversement d'un produit de 1,9 M€ en 2023, la croissance définitive de la TVA constatée au niveau national en 2022 étant finalement de +8,6%. Après prise en compte de cette régularisation, cette fraction du produit de TVA s'élève donc à 205,9 M€ en 2023 (après 202,3 M€ en 2022).

Par ailleurs, l'article 55 de la loi de finances pour 2023 a supprimé la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). En contrepartie, les collectivités locales se voient affecter une nouvelle fraction de TVA. Basé sur une croissance prévisionnelle de la TVA nationale de +3,7%, ce produit perçu au compte administratif 2023 s'élève à 106,5 M€. La croissance définitive du produit national de TVA ayant finalement été de +2,8% en 2023, Toulouse métropole devra cependant reverser 0,9 M€ en 2024. Le montant effectif de compensation s'élève donc à 105,6 M€ en 2023, alors que le produit de CVAE que Toulouse métropole aurait dû percevoir était de 113,9 M€ en 2023. Cette perte financière de 8,3 M€ (évaluée à ce jour en cumul à plus de 75 M€ à horizon 2030) témoigne d'une absence de compensation à l'euro près de la suppression du produit de CVAE.

Le produit total de TVA perçu par Toulouse métropole en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE a ainsi représenté 39,1% du total des ressources fiscales en 2023. Un produit fiscal national sur lequel Toulouse Métropole n'a pas de pouvoir de taux s'est substitué à une imposition locale.

2. Les dotations et participations

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dotation Globale de Fonctionnement	105,19	105,09	105,20	105,31	105,05	-0,2%	-0,25
DGF - Dotation d'intercommunalité	14,17	15,73	17,60	19,63	19,88	1,3%	0,25
DGF - Dotation de compensation	91,02	89,36	87,60	85,68	85,18	-0,6%	-0,50
FCTVA	0,32	0,50	0,32	0,37	0,40	9,1%	0,03
Participations	27,19	27,71	28,92	29,51	29,89	1,3%	0,38
Participations - Département	18,81	18,81	18,81	18,81	18,81	0,0%	0,00
Participations - Fonds Européens	0,96	2,17	0,61	0,83	3,29	297,1%	2,46
Autres participations	7,41	6,73	9,50	9,86	7,78	-21,1%	-2,09
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	132,70	133,30	134,44	135,18	135,34	0,1%	0,16

a. La dotation globale de fonctionnement : 105 M€

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de l'Etat aux communes et EPCI à fiscalité propre. Elle comprend une dotation d'intercommunalité, à vocation péréquatrice et une dotation de compensation. Au global, la DGF est en légère diminution en comparaison avec 2022, passant de 105,31 M€ à 105,05 M€.

i. La dotation d'intercommunalité, l'actualisation des critères

Le calcul et la répartition de la dotation d'intercommunalité se font en fonction de la population, du coefficient d'intégration fiscale (CIF), du potentiel fiscal et du revenu par habitant. En 2022, le calcul du CIF et du potentiel fiscal ont été modifiés pour tenir compte du nouveau panier de ressources perçu par les EPCI à compter de 2021 (notamment l'attribution de la part départementale de taxe foncière aux communes, la perception par les EPCI et les départements d'une fraction de TVA et la compensation des pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels).

La population

Le premier critère utilisé pour le calcul de la dotation d'intercommunalité est la population dite DGF. Il s'agit de la somme des populations DGF des communes membres (y compris les résidences secondaires et les places de caravanes). Toulouse Métropole voit sa population DGF croître passant de 820 167 habitants en 2022 à 830 464 en 2023. Parmi les quinze plus grandes métropoles (hors Paris), Toulouse Métropole se classe en deuxième position en termes de croissance de population entre 2020 et 2023.

	Population DGF				Croissance annuelle moyenne entre 2020 et 2023
	2020	2021	2022	2023	
MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOL	487 334	497 067	507 942	516 449	2,0%
TOULOUSE MÉTROPOLE	793 002	806 447	820 167	830 464	1,6%
NANTES MÉTROPOLE	668 157	678 930	688 612	695 962	1,4%
BORDEAUX MÉTROPOLE	813 248	823 759	837 954	844 225	1,3%
EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG	507 021	514 452	519 728	526 306	1,3%
RENNES MÉTROPOLE	462 097	467 060	473 737	478 992	1,2%
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	1 163 454	1 192 928	1 198 302	1 201 522	1,1%
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	605 186	607 731	619 135	622 283	0,9%
MÉTROPOLÉ DE LYON	1 422 109	1 436 959	1 450 480	1 455 313	0,8%
MÉTROPOLÉ TPM	472 408	476 723	481 338	482 678	0,7%
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	301 068	305 669	307 677	307 228	0,7%
MÉTROPOLÉ ROUEN NORMANDIE	500 762	503 538	505 428	507 813	0,5%
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	1 939 509	1 951 500	1 960 852	1 966 000	0,5%
GRENOBLE ALPES METROPOLE	456 898	457 870	459 929	462 039	0,4%
ST ETIENNE METROPOLE	413 940	414 083	414 776	416 049	0,2%

Le coefficient d'intégration fiscale

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) a pour l'objet de mesurer l'intégration d'un EPCI en établissant le rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Plus les transferts de compétences entre communes et EPCI sont importants plus le CIF sera élevé.

En 2022, le périmètre des ressources prises en compte pour le calcul du CIF a été étendu afin de tirer les conséquences du nouveau schéma de financement de la réforme de la taxe d'habitation, ainsi que de la réforme des impôts de production. Le CIF de Toulouse Métropole a par ailleurs connu une majoration ponctuelle en 2022 liée au dispositif de transfert de fiscalité des communes vers Toulouse Métropole mise en œuvre en 2021 consécutivement à l'harmonisation des taux de TEOM. En effet, les éléments de calcul du CIF étant basés sur l'année N-1 à l'exception du montant de l'attribution de compensation (AC) correspondant à l'année n-2, le CIF de 2022 a pris en compte le nouveau produit de taxe foncière augmenté mais une AC relative à N-2 qui ne comprenait pas l'ajustement à la hausse lié à l'harmonisation des taux de TEOM. Cet effet bénéfique ponctuel (+7,9% entre 2021 et 2022) a disparu en 2023 (-10,5%) à la suite de la prise en compte dans le calcul d'un montant d'AC intégrant dorénavant cet ajustement.

Parmi les quinze plus grandes métropoles (hors Paris), Toulouse Métropole se classe en septième position en termes de CIF en 2023, avec une valeur supérieure de 3% à la moyenne nationale de la catégorie des CU et métropoles.

Coefficient d'intégration fiscale (CIF)

	2021	2022	2023	Evolution entre 2021 et 2022	Evolution entre 2022 et 2023
MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉ	0,55	0,57	0,57	3,3%	0,4%
CLERMONT AUVERGNE METROPOL	0,54	0,54	0,56	0,4%	3,4%
BORDEAUX MÉTROPOLE	0,56	0,57	0,56	1,0%	-2,4%
MÉTROPOLE TPM	0,51	0,54	0,53	6,0%	-1,0%
EUROMÉTROPOLE DE STRASBOUR	0,51	0,49	0,50	-2,8%	2,0%
RENNES MÉTROPOLE	0,48	0,47	0,48	-2,0%	2,0%
TOULOUSE MÉTROPOLE	0,49	0,53	0,47	7,9%	-10,5%
NANTES MÉTROPOLE	0,48	0,47	0,46	-1,6%	-0,8%
METROPOLE EUROPEENNE DE LILL	0,47	0,48	0,45	3,6%	-6,4%
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	0,47	0,45	0,45	-2,4%	-1,0%
MÉTROPOLE DE LYON	0,51	0,44	0,44	-14,2%	-1,1%
MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE	0,41	0,41	0,40	-0,8%	-0,5%
GRENOBLE ALPES METROPOLE	0,38	0,37	0,38	-0,8%	0,7%
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROV	0,37	0,37	0,37	0,6%	-0,4%
ST ETIENNE METROPOLE	0,36	0,34	0,34	-3,9%	-0,1%

Le potentiel fiscal par habitant

Les réformes de la fiscalité locale et des impôts de production ont également conduit à faire évoluer le panier des ressources prises en compte dans le calcul du potentiel fiscal des EPCI. Ces modifications ont pu conduire à de fortes évolutions de cet indicateur. Toulouse Métropole a ainsi vu son potentiel fiscal par habitant passer de 635 € par habitant en 2021 à 748 € en 2022 (soit +18%) puis 758 € en 2023. Parmi les quinze plus grandes métropoles (hors Paris), Toulouse Métropole se classe en première position en termes de potentiel fiscal par habitant en 2023, avec une valeur supérieure de 28% à la moyenne nationale de la catégorie des CU et métropoles.

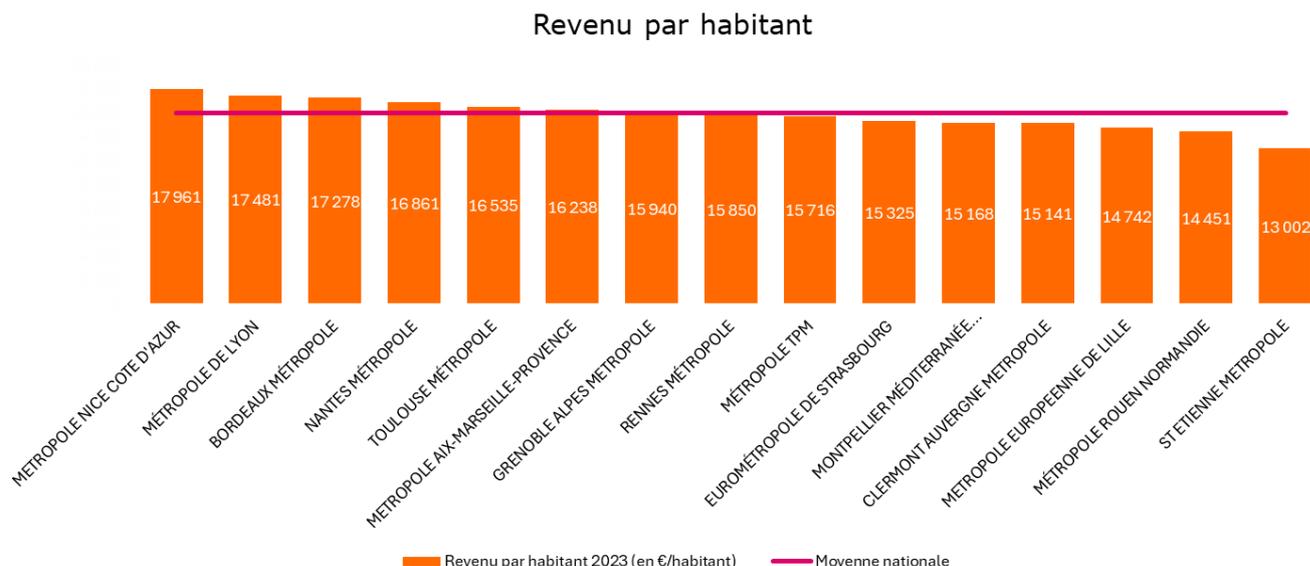
Potentiel fiscal par habitant (en € par habitant)

	2021	2022	2023	Evolution entre 2021 et 2022	Evolution entre 2022 et 2023
TOULOUSE MÉTROPOLE	635	748	758	17,7%	1,4%
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROV	600	676	704	12,6%	4,1%
MÉTROPOLE DE LYON	701	685	701	-2,3%	2,3%
BORDEAUX MÉTROPOLE	656	672	678	2,4%	0,9%
EUROMÉTROPOLE DE STRASBOUR	613	666	674	8,6%	1,2%
GRENOBLE ALPES METROPOLE	633	646	664	2,1%	2,7%
NANTES MÉTROPOLE	563	603	621	7,2%	2,9%
METROPOLE EUROPEENNE DE LILL	527	561	574	6,4%	2,3%
MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE	552	552	567	0,0%	2,6%
CLERMONT AUVERGNE METROPOL	487	523	564	7,4%	7,8%
RENNES MÉTROPOLE	432	529	549	22,5%	3,8%
ST ETIENNE METROPOLE	436	485	504	11,1%	4,0%
MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉ	370	443	463	19,6%	4,6%
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	424	428	441	0,9%	3,1%
MÉTROPOLE TPM	333	390	409	17,2%	4,8%

Le revenu par habitant

Pour le calcul du revenu par habitant, le critère retenu est celui de la population INSEE des communes membres (et non la population dite DGF). Il s'élève à 16 535 € en 2023, soit une progression de 0,5% par rapport à 2022 (16 453 €). En comparaison avec les quinze

plus grandes métropoles (hors Paris), Toulouse Métropole se situe en cinquième position (au-dessus de la moyenne nationale).



La dotation d'intercommunalité a connu une baisse de 70% entre 2014 et 2017, en raison de la mise en œuvre du programme de stabilité prévoyant une contribution des collectivités à la réduction du déficit public par la diminution des concours financiers de l'Etat.

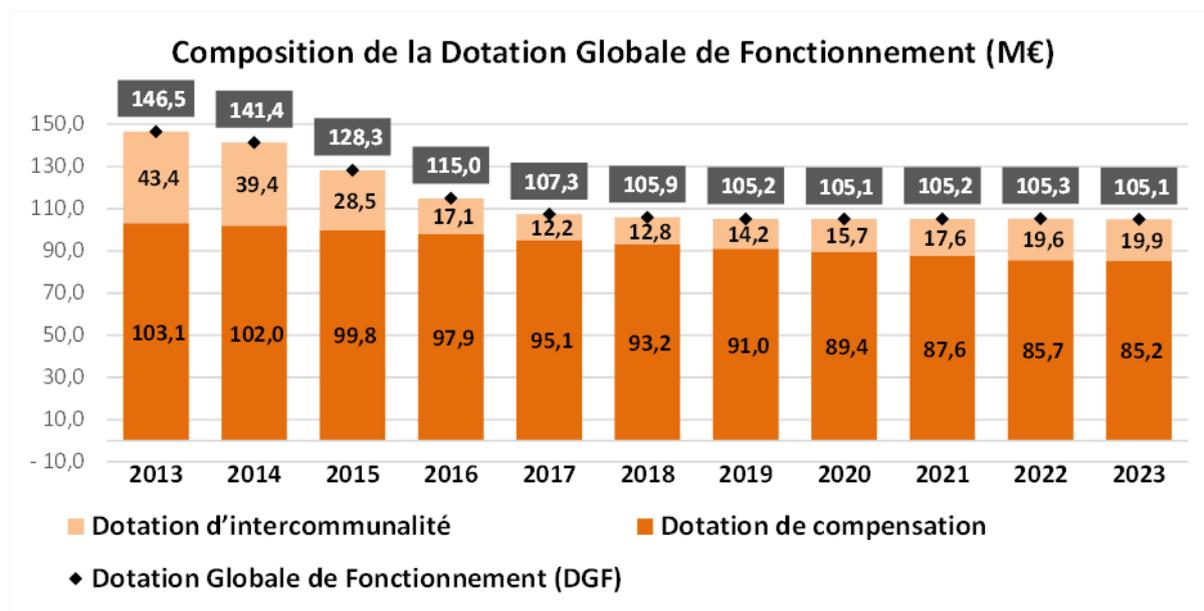
La modification de l'architecture de la dotation d'intercommunalité a par la suite engendré une progression très dynamique de l'attribution de Toulouse Métropole entre 2018 et 2021. Un EPCI ne pouvant percevoir une attribution par habitant supérieure à 110% du montant perçu au titre de l'année précédente, la progression de la dotation d'intercommunalité par habitant de Toulouse Métropole a été plafonnée à +10% par an entre 2018 et 2021. Cet effet redistributif positif dû à cette réforme est venu s'ajouter aux effets bénéfiques d'une croissance dynamique de la population sur le territoire métropolitain.

La dotation d'intercommunalité de Toulouse Métropole a à nouveau connu une progression très dynamique en 2022 (+11,5 %) due à la forte croissance du coefficient d'intégration fiscale (CIF) liée à un effet bénéfique du transfert de fiscalité des communes vers Toulouse Métropole mis en œuvre en 2021 consécutivement à l'harmonisation des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Une croissance de cette dotation de +1,3% est constatée en 2023, malgré la forte diminution du CIF, en raison de l'application d'un mécanisme garantissant que la dotation d'intercommunalité par habitant doit être au moins égale à celle perçue l'année précédente.

ii. La dotation de compensation

La dotation de compensation (autre composante de la DGF) est quant à elle en diminution, le produit passant de 85,68 M€ en 2022 à 85,18 M€ en 2023, soit une diminution de 0,6 %. La dotation de compensation est en constante baisse depuis 2014 ; écrêtée chaque année, elle constitue la variable d'ajustement de l'enveloppe de DGF au niveau national.



d. Le FCTVA et les participations : 29,9 M€

Le versement du FCTVA au titre des dépenses de fonctionnement s'élève à 0,4 M€ soit une hausse de 0,03 M€ par rapport au niveau constaté en 2022.

La principale participation correspond au versement de la dotation compensatrice du département de la Haute-Garonne suite aux transferts de compétences de 2016 pour un montant défini de 18,8 M€.

Toulouse Métropole a été lauréate d'appels à projets européens ou nationaux, ce qui lui a permis de percevoir un peu plus de 3,78 M€ de subventions dont notamment :

- VILAGIL : 1,87 M€,
- Plan pauvreté : 1 M€,
- REP Mégots : 0,49 M€ au titre de la contribution de l'éco-organisme ALCOME,
- ECO-MODE : 0,21 M€ au titre des contributions des partenaires privés,
- RAD2CITIZEN : 0,21 M€

Sous cet item, sont comptabilisées également les participations perçues au titre des actions en faveur de **la politique Sociale** dont le fond de solidarité logement (0,67 M€) et le Fond de Social Européen perçu dans le cadre du **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi** (3,08 M€). La gestion des aires d'accueil des gens du voyage a également été accompagnée par la CAF (0,37 M€).

En matière de ressources humaines, la contribution de l'Etat pour le recrutement des apprentis et la formation pour la recherche s'élève à 0,04 M€. Le remboursement de dépenses réalisées pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique par le FIPH est de 0,3 M€. La participation de l'Etat (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives) au personnel mobilisé dans le cadre de

l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby pour mettre en place un plan d'action, des stands d'accueil, des maraudes s'élève à 0,58 M€.

Sont également comptabilisées les participations de l'Etat aux salaires des éducateurs spécialisés des Cordées de la Prévention (0,17 M€).

3. Les produits des services

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Redevances d'utilisation du domaine	7,55	6,12	6,30	6,56	10,74	63,7%	4,18
Redevance d'occupation du domaine public	1,75	1,99	2,67	2,63	3,29	25,0%	0,66
Red. stationnement et forfait post-stationnement	5,06	3,20	2,72	3,15	6,71	113,2%	3,56
Autres redevances d'utilisation du domaine	0,75	0,93	0,92	0,78	0,73	-5,7%	-0,04
Redevances et droits des services	2,46	0,79	1,16	1,27	2,01	57,7%	0,74
Mise à disposition de personnel	12,27	10,30	9,69	10,59	11,55	9,1%	0,96
Remboursement de frais	19,22	21,16	20,75	20,60	22,47	9,1%	1,88
Autres produits des services	7,32	6,77	5,72	5,69	6,37	12,1%	0,69
Produits des services	48,82	45,14	43,63	44,70	53,14	18,9%	8,44

Les produits des services affichent une hausse de 8,44 M€, principalement liée aux redevances de stationnement et au remboursement de frais.

Après une légère hausse amorcée en 2022, **le forfait post-stationnement est en augmentation de 3,56 M€**, conséquence des nouvelles modalités, de reversement à la Mairie de Toulouse pour la couverture de coût de gestion mais également de l'extension du nombre de places de stationnement cumulée avec l'introduction progressive du système LAPI (lecture automatisée des plaques d'immatriculations) mis en place depuis août 2022. Ce système vise à contrôler le stationnement payant sur la voirie permettant ainsi un meilleur respect du stationnement réglementé et de proposer davantage de places disponibles. Ce produit retrouve et dépasse le niveau constaté avant la crise du COVID. Les autres recettes liées à l'usage des places de parking payantes restent relativement stables.

Les recettes des **services publics tarifés des équipements culturels** sont en progression pour le Muséum et le Quai des Savoirs (+ 0,4 M€) et sont en passe de retrouver leur niveau d'avant crise.

La subvention de la DRAC au service d'archéologie préventive pour réaliser des fouilles augmente de 0,28 M€ pour atteindre 0,38 M€.

Les redevances d'occupation du domaine public marquent une hausse principalement du fait de la facturation pour l'implantation de la centrale photovoltaïque de l'Oncopole (0,31 M€).

Les mises à disposition de personnel et de remboursements de frais affichent une légère augmentation et s'élèvent à 34,02 M€ contre 31,18 M€ en 2022. Cela concerne notamment :

- les refacturations à la Mairie de Toulouse en constituent la part principale notamment au titre de prestations informatiques (5,2 M€) et de masse salariale (4,54 M€).
- 5,53 M€ pour des remboursements de personnel par les budgets annexes dont 4,33 pour le budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets (en hausse par rapport

à 2022), 0,69 M€ pour le budget annexe GEMAPI, 0,28 M€ pour le budget annexe Activité Immobilière et 0,15 M€ pour le budget Crématorium ;

- les remboursements des prestations par le budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets à hauteur de 10,84 M€, des budgets annexes Eau et Assainissement pour 1,46 M€, du budget annexe GEMAPI pour 0,25 M€, du budget annexe IMT pour 0,13 M€, du budget annexe Pompes Funèbres à hauteur de 0,06 M€.

4. Autres produits de gestion courantes

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Revenus des immeubles	1,71	0,54	1,06	1,36	2,67	97,1%	1,32
Redevances des fermiers et concessionnaires	25,55	9,73	8,33	11,16	12,76	14,3%	1,60
Autres produits	5,52	2,90	3,26	4,14	7,58	83,0%	3,44
Autres produits de gestion courante	32,78	13,16	12,65	16,65	23,00	38,1%	6,35

Les autres produits de gestion courante sont en hausse de 38,1 % par rapport à 2022 (où une évolution conséquente de 31,7 % avait déjà été constatée).

La progression des redevances des délégataires s'explique notamment par une évolution favorable des recettes versées par les gestionnaires du Zénith (+0,8 M€), du Centre des congrès Pierre Baudis (+ 0,35 M€), de la Cité de l'Espace/Envol des pionniers (+0,29 M€), des Parcs de stationnement (+0,3 M€).

Les revenus des immeubles affichent une hausse de 97,1% et représentent un volume de 2,67 M€. La location du Stadium par le TFC constitue l'essentiel de cette évolution (+0,8 M€) ainsi que la refacturation de charges pour la copropriété Campus Traffic et la location du Théâtre de la Cité.

L'évolution du poste Autres Produits (+83%) par rapport à 2022 s'explique notamment, par le versement des soldes excédentaires des opérations de mandat pour les ZAC Borderouge et Basso Cambo par Oppidéa (3,1 M€), par le reversement d'une partie de l'indemnité d'imprévision par la Halle La Machine (0,41 M€) compte tenu de l'évolution favorable de la situation de la structure.

5. Reprise de provisions

L'exercice 2023 est marqué par la reprise de provisions pour un montant de 1,13 M€ soit une importante baisse par rapport à 2022 (6,17 M€).

Ce montant fait suite aux écritures décomposées comme suit :

- Domaine assurances : 69 394 € correspondant à 1 jugement.
- Domaine domanialité : 5 500 € correspondant à 2 jugements.
- Domaine personnel : 54 437,87 € correspondant à 9 jugements.
- Domaine urbanisme et aménagement : 829 948 € correspondant à 8 jugements.
- Admissions en non-valeur : 169 510,34 €

Dans le cadre de la certification des comptes, des ajustements comptables liés aux reprises de provision se sont élevés à 895 k€ dont 883 k€ correspondant au

jugement rendu concernant la requête de l'association Mix'Art Myrys. Ces écritures complémentaires n'apparaissent pas dans les montants réalisés mais impactent le résultat de l'exercice 2023.

B. Les dépenses de fonctionnement

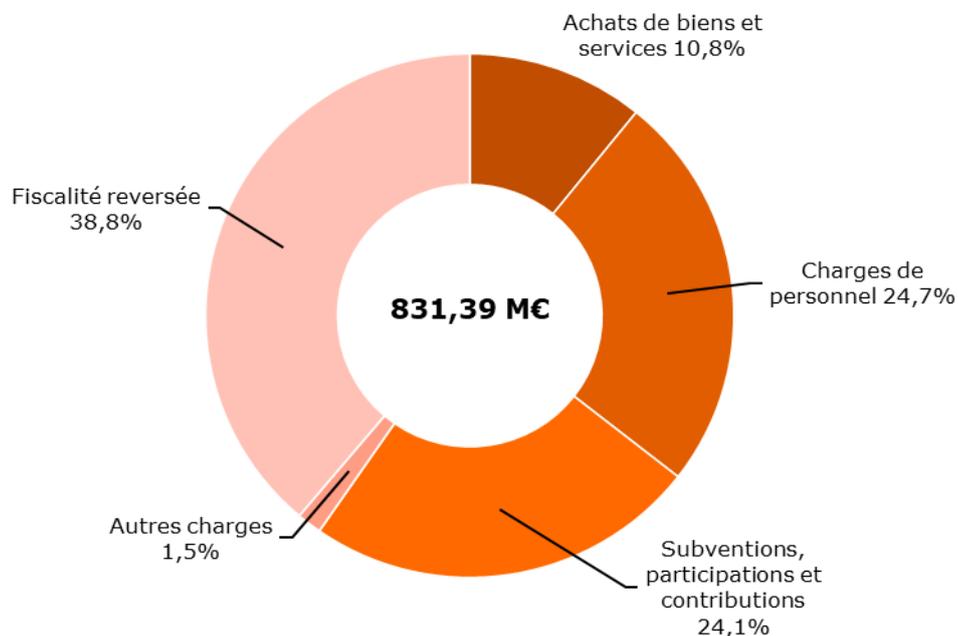
en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'intervention	436,27	483,24	453,97	474,31	508,80	7,3%	34,49
Achats de biens et services	73,71	69,22	72,52	76,88	90,26	17,4%	13,38
Charges de personnel	176,38	180,06	186,07	195,40	205,40	5,1%	10,00
Subventions, participations et contributions	183,24	197,25	192,24	193,62	200,52	3,6%	6,90
Dotations aux provisions	1,82	30,98	1,36	4,73	0,43	-90,8%	-4,30
Autres charges de fonctionnement	1,13	5,74	1,78	3,69	12,19	230,6%	8,50
Fiscalité reversée	239,83	244,72	324,08	316,79	323,09	2,0%	6,31
Reversements aux communes	234,30	239,03	316,11	311,91	317,55	1,8%	5,64
Fonds de péréquation et autres reversements	5,53	5,68	7,97	4,88	5,55	13,7%	0,67
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	676,10	727,96	778,05	791,10	831,89	5,2%	40,79

Le budget de Toulouse Métropole distingue deux types de dépenses de fonctionnement, les dépenses d'intervention et les dépenses relatives à la fiscalité reversée.

Ce dernier poste représentant 40 % des dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers affiche une hausse de 6,3 M€. L'augmentation de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) constitue la principale mesure expliquant cette évolution avec d'une part la restitution de la dynamique des bases fiscales, transférées dans le cadre de l'harmonisation de la TEOM, pour 4,2 M€ et d'autre part le choix d'augmenter l'enveloppe globale de la dotation à hauteur de 1,5 M€.

La hausse des dépenses d'intervention s'explique par l'évolution de la masse salariale, en hausse de 10 M€ par rapport à 2022 conséquence notamment des diverses mesures salariales, par l'impact de la crise énergétique sur les coûts des matières premières mais aussi par les écritures liées à la création de l'Etablissement Public du Capitole (EPC) dont 7,4 M€ de versement de dotation initiale correspondant à l'excédent constatée au 31/12/2022 retranché des dépenses portées par le budget principal au cours de l'exercice 2023. Enfin, l'organisation de la coupe du monde de rugby comprenant l'accueil des 5 rencontres au Stadium a pesé pour un montant de 6,3 M€ sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature (hors frais financiers)



1. Les reversements de fiscalité

a. L'attribution de compensation

L'attribution de compensation (AC) a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts. Chaque nouveau transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres entraîne donc un ajustement de cette attribution.

L'attribution de compensation (AC) versée par Toulouse Métropole a été réajustée à l'issue de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui s'est tenue le 23 octobre 2023.

L'AC est impactée par l'actualisation de la retenue au titre des services communs. Pour rappel, le calcul du montant des services communs de l'année N comprend :

- la provision pour l'exercice N, basée sur l'exécution réelle du 01/01/N au 30/09/N et sur une provision du 01/10 au 31/12
- la régularisation de l'exécution du 01/10 au 31/12 de l'année N-1

La retenue au titre des services communs s'élève à 41,35 M€ en 2023.

Compte tenu de cette actualisation, l'attribution de compensation pour 2023 s'élève à 284,10 M€.

e. La dotation de solidarité communautaire

En 2023, Toulouse Métropole a voté une progression de 1,5 M€ de la dotation de solidarité communautaire (DSC) à laquelle vient s'ajouter la restitution de la dynamique des bases fiscales, transférées dans le cadre de l'harmonisation de la TEOM, pour 4,2 M€. La DSC versée progresse ainsi de 5,7 M€ entre 2022 et 2023 pour atteindre 33,45 M€.

À la suite de sa refonte en 2022, la DSC est répartie, en quatre parts, selon les modalités suivantes :

Une part dite « tronc commun », de 24,37 M€, calculée selon les critères suivants : population INSEE de l'année en cours et indices de péréquation de l'année précédente, à savoir le potentiel fiscal par habitant (pour 75 % de l'indicateur de péréquation), le revenu par habitant (pour 25 % de l'indicateur de péréquation) et enfin l'effort fiscal qui vient pondérer cet indicateur. 80% de la croissance de l'enveloppe de la DSC est affectée à cette part qui bénéficie à toutes les communes.

Une part dite « rattrapage » de 5,36 M€, réservée aux communes qui ont des ressources par habitant inférieures à la moyenne des ressources des communes membres de Toulouse Métropole, et dont l'écart de pression fiscale par rapport à la moyenne est supérieur à l'écart de ressources par habitant. Ayant pour but d'amplifier la péréquation, cette deuxième part bénéficie de 20% de la croissance de l'enveloppe de la DSC.

Une part dite « garantie DGF » de 3,55 M€, attribuée aux seules communes qui bénéficient de la dotation de rattrapage « ressources ». Introduite en 2013, cette nouvelle part avait pour objectif d'éviter que des communes souffrant d'une insuffisance forte de leurs moyens au regard des communes de même taille soient pénalisées par la réforme des critères de répartition de la DGF.

Une part dite « dynamique des bases restituée à la commune » de 0,17 M€, créée en 2022 à la suite du transfert de taxe foncière réalisé en 2021, au bénéfice des communes connaissant une progression des bases de foncier bâti supérieure à la moyenne métropolitaine.

f. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est un dispositif de péréquation horizontale qui consiste à prélever des ressources à certaines communes et intercommunalités aux bénéfices de communes et intercommunalités moins favorisées. Au regard, de son potentiel financier agrégé, l'ensemble intercommunal (EPCI et communes membres) Toulouse Métropole est contributeur au FPIC.

Cette contribution s'élève en 2023 à 7,67 M€. Elle est répartie entre Toulouse Métropole et ses communes membres à partir du coefficient d'intégration fiscale. Ainsi, Toulouse Métropole contribue à hauteur de 3,62 M€ et ses communes membres 4,05 M€. La ventilation du prélèvement entre les communes membres se fait en fonction des potentiels financiers par habitant et des populations des communes.

2. Les achats de biens et services

Les achats de biens et services représentent 10,8 % (contre 6 % en 2022) des dépenses réelles de fonctionnement et s'élèvent à 90,26 M€. Ce poste évolue de 17,4 %, soit + 13,3 M€ par rapport au CA 2022.

Cette évolution est en partie conjoncturelle avec l'organisation de la coupe du monde de rugby pesant pour 5,2 M€, les dépenses liées à l'énergie pour 0,6 M€, les dépenses de préfiguration de l'opus 2 de l'opéra urbain et l'effet de l'inflation via les révisions de prix des marchés publics.

Comme indiqué, le contexte inflationniste a directement impacté les achats liés aux matières et fournitures (+1,8 M€) dont +0,6 M€ pour l'énergie et 0,2 M€ pour la coupe du monde de rugby.

L'organisation de la Coupe du Monde de Rugby a nécessité une enveloppe budgétaire de 5,2 millions d'euros, couvrant divers aspects essentiels tels que les dépenses liées à l'animation de la fan zone, l'accueil des cinq matchs au stade, ainsi que les frais de gardiennage et de sécurité. A cette charge, il faut ajouter 1 M€ payés sur les autres postes de dépenses (cf. item contribution).

Parmi les autres dépenses, on compte 2,4 M€ pour la location de mobilier et d'immobilier, principalement en raison des relocalisations de locaux professionnels pour les agents.

Une somme de 0,6 M€ a été allouée pour des écritures de régularisation liées à la création de l'Etablissement Public du Capitole.

Enfin, une enveloppe de 0,6 M€ supplémentaire a été consacrée aux expositions proposées par le Museum et le Quai des Savoirs.

3. Les charges de personnel

a. Données consolidées : budget principal et budgets annexes

i. Evolution des effectifs

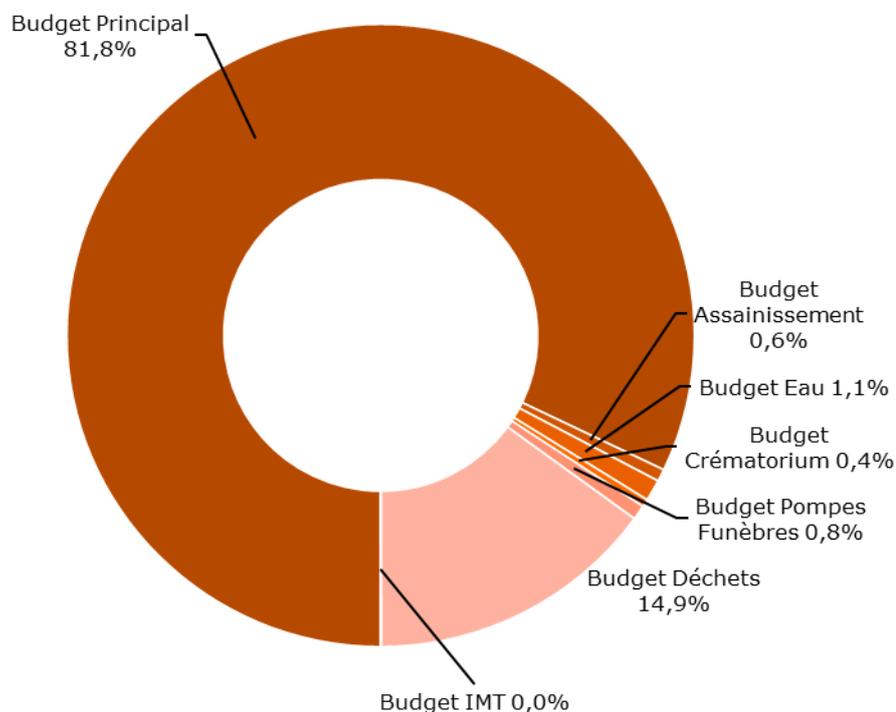
Pour 2023, l'effectif moyen annuel payé est (tous budgets confondus) de 4 921 agents (permanents et non permanents, hors contrats horaires et vacataires) soit une baisse de l'ordre de - 7,4 % par rapport à 2022 et de - 393 Equivalents Temps Plein (ETP). Cette évolution fait suite principalement à la création de l'Etablissement Public du Capitole (EPC) (anciennement budget annexe du Théâtre et Orchestre National du Capitole).

Retraité de la création de l'EPC, en 2023, l'effectif moyen annuel payé est de 4 866 agents (permanents et non permanents, hors contrats horaires et vacataires) soit une hausse de l'ordre de + 1,13 % par rapport à 2022 et une évolution de + 55 ETP.

	2022	2023	Evolution	Evolution en %
Effectif moyen annuel en ETP	4 811	4 866	55	1,14%
Masse salariale en M€ (chapitre 012 retraités des mouvements reciproques (budget principal et budget annexe))	230,16	241,15	10,99	4,78%

Le budget principal porte 81,8 % de l'effectif global tous budgets confondus.

Répartition des effectifs de la collectivité par budget



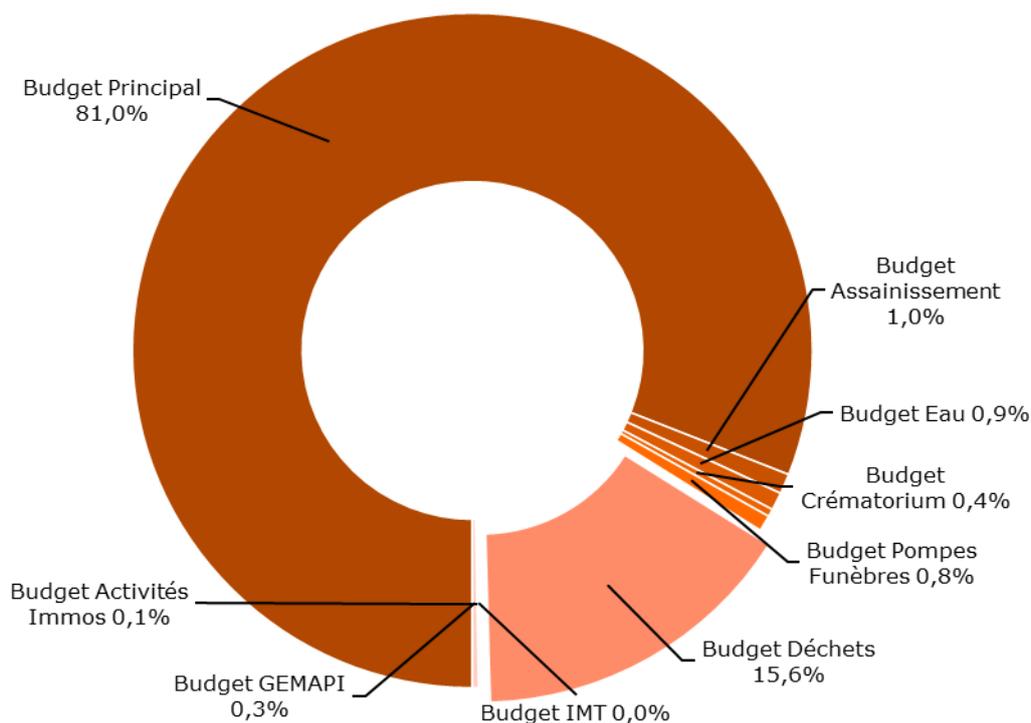
ii. Evolution de la masse salariale

En 2023, les charges de personnel se sont élevées à 241 153 325 € soit une baisse de - 7,2 % par rapport à 2022 (tous budgets retraités des charges de mutualisation et mouvements réciproques).

En cohérence avec l'évolution des effectifs, cette baisse de masse salariale est la conséquence au 1^{er} janvier 2023 de la création de l'Etablissement Public du Capitole.

Après retraitement (neutralisation) de la masse salariale de l'EPC en 2022 (-29,7 M€ sur une masse salariale de 259,86 M€), l'évolution marque une hausse de 4,8 %. Cela correspond principalement à l'impact des mesures gouvernementales liées au pouvoir d'achat avec la revalorisation du point d'indice.

Répartition de la masse salariale par budget



b. Budget Principal de la métropole

Les effectifs sont en augmentation de l'ordre de + 1,3 % par rapport à 2022.

Cette évolution se traduit (en moyenne consolidée sur l'année) par une augmentation de l'ordre de 53 ETP au total, soit - 23 ETP en moyenne pour les effectifs permanents et + 76 ETP pour les effectifs non permanents. Elle témoigne d'un soutien à la mise en œuvre des projets structurants portés par la collectivité.

Les frais de personnel du budget principal Toulouse Métropole représentent 81 % de la masse salariale totale. Ce budget est en augmentation de + 5 % par rapport au CA 2022 (avant retraitements), soit une augmentation de +9,3 M€.

Cette variation s'explique par l'évolution des effectifs (4 M€) d'une part et de la rémunération des agents d'autre part sous l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (1,8 M€) et des mesures gouvernementales obligatoires liées au pouvoir d'achat (1,6 M€), ainsi qu'à l'impact des fins de collaborations pour les agents du Théâtre Orchestre n'ayant pas souhaité être transférés à l'EPC (1 M€).

c. Charges de mutualisation consolidées

Charge des services communs :

La refacturation du coût des services communs (services portés par Toulouse Métropole mais travaillant également pour la Mairie) s'établit à 41,35 M€ pour l'année 2023. Ce montant est déduit de l'attribution de compensation versée annuellement par Toulouse Métropole à la Mairie de Toulouse.

Charges des services mutualisés :

Au titre du schéma de mutualisation, la Mairie de Toulouse a remboursé à Toulouse Métropole pour l'année 2023 un montant net de 4,54 M€ (montant brut 9,6 M€).

Dans le sens inverse, le montant des charges de personnel liées aux services mis à disposition par la Mairie de Toulouse à Toulouse Métropole s'élève pour l'année 2023 à 9,4 M€, soit un montant net de 4,51 M€ (après traitement des flux croisés et hors budgets annexes).

Le solde s'élève ainsi à -0,03 M€ en faveur de la Mairie de Toulouse.

Afin de déterminer la charge globale de personnel affectée aux actions métropolitaines, il est nécessaire de déduire de la masse salariale constatée sur le chapitre budgétaire dédiée la dépense portée par Toulouse Métropole dans le cadre des services communs (41,35 M€) et les autres mouvements de refacturation. Au global, les actions métropolitaines nécessitent la mobilisation de 199,8 M€ de dépenses de personnel. (- 8,3% par rapport à 2022 du fait de la suppression de la masse salariale de l'Etablissement Public du Capitole).

Si l'on considère le seul budget principal, la masse salariale retraitée s'élève à 153,9 M€ et marque une évolution de +6,8% par rapport à 2022.

4. Les subventions, participations et contributions

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Aides à la personne	1,92	2,14	2,46	2,15	2,04	-5,2%	-0,11
Indemnités, frais de mission et formation des élus	2,99	2,85	2,95	3,08	3,21	4,2%	0,13
Contribution au service d'incendie	20,06	20,26	20,40	20,91	22,23	6,3%	1,32
Participations aux organismes de regroupement	100,58	101,93	103,35	104,43	108,89	4,3%	4,46
Subventions aux fermiers et concessionnaires	7,07	6,91	7,59	7,50	8,19	9,2%	0,69
Subventions aux personnes de droit privé	17,24	20,02	18,77	18,72	19,34	3,3%	0,62
Autres subventions, participations et contributions	5,38	11,17	7,83	8,03	35,33	340,0%	27,30
Déficit des budgets annexes à caractère admin. Et ind et com.	28,00	31,96	28,88	28,80	1,29	-95,5%	-27,51
Subventions, participations et contributions	183,24	197,25	192,24	193,62	200,52	3,6%	6,90

Les subventions et participations affichent une hausse de 3,6% par rapport au compte administratif 2022. Cette évolution s'explique principalement par la contribution à Tisséo, au Conseil Départemental (SDIS) et le reversement des subventions aux partenaires de projets dont Toulouse Métropole est chef de file ainsi que la contribution d'1 M€ au Groupement d'intérêt Public « France 2023 » pour l'organisation de la coupe du monde de rugby.

a. Aides à la personne

Les aides à la personne notamment le Fonds d'Aides aux Jeunes et le Fonds de Solidarité Logements demeurent relativement stables par rapport à 2022.

b. Subventions aux fermiers et concessionnaires

Pour l'année 2023, les compensations de service public versées à la Cité de l'Espace-Piste des Géants et La Machine sont en forte hausse du fait de l'impact de l'inflation dans les formules d'indexation.

c. Participations aux organismes de regroupement

Ces participations représentent 54,3 % de ce chapitre. Ce poste est principalement constitué de la contribution à Tisséo Collectivités pour 108,39 M€ conformément à la trajectoire définie dans l'étude de soutenabilité budgétaire du plan de déplacements urbains (PDU). Elle était de 103,91 M€ en 2022.

A cela viennent s'ajouter 0,5 M€ versés au SMEAT, établissement public en charge du SCoT.

d. Subventions aux personnes de droit privé

La hausse de ce poste en 2023 s'explique par les versements effectués (1 M€) au Groupement d'Intérêt Public « France 2023 » pour l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby.

Toulouse Métropole continue de soutenir les différents acteurs intervenants pour l'emploi, la cohésion sociale, la qualité de vie, l'environnement, la culture à hauteur de plus de 9 M€.

Ce poste de dépense intègre également le reversement aux partenaires dans le cadre d'appels à projets pour lesquels Toulouse Métropole est chef de file pour un montant global de 0,39 M€ :

- ECO MODE (application pour favoriser les déplacements décarbonés) : 0,15 M€
- RAD2CITIZEN (prévention de la radicalisation) : 0,07 M€
- I.HEROS (accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique) : 0,05 M€
- LIFEWASTE2BUILD (réutilisation des matériaux du BTP) : 0,1 M€

Le versement à l'Agence d'Attractivité dans le cadre de la compensation de service public effectué en 2023 est de 5,55 M€ (+0,3 M€/2022). La participation à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse (AUAT) s'élève à 2,4 M€.

e. Autres subventions, participations et contributions

Retraité de la contribution (27,12 M€) au nouvel Etablissement Public du Capitole créée au 1^{er} janvier 2023 et se substituant au budget annexe rattaché à Toulouse Métropole jusqu'au 31 décembre 2022, ce poste de dépense est stable.

Sont comptabilisés ici les reversements au Pôle Emploi de financements perçus dans le cadre des programmes retenus par le PLIE (0,78 M€), les contributions annuelles au Syndicat Mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne (0,3 M€ pour exercices 2022 et 2023), la participation versée à l'Université fédérale de Toulouse pour l'organisation du Congrès européen pour l'internationalisation de l'Education (0,18 M€), la subvention exceptionnelle au syndicat mixte des Abattoirs pour les grandes expositions à hauteur de

0,06 M€ et le reversement aux partenaires des projets ECO-MODE (+ 0,91 M€) TIMEO (0,18 M€) et I-HEROS (0,02 M€).

f. Prise en charge du déficit des budgets annexes

La subvention d'équilibre au budget annexe Théâtre et Orchestre National qui était de près de 27 M€ en 2022 n'a plus lieu d'être dans cet item et apparaît dorénavant dans les contributions aux autres établissements publics (ci-dessus).

Concernant le budget annexe Activité Immobilière, la contribution de Toulouse Métropole pour palier au déficit de fonctionnement est en baisse de près de 1 M€ par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 1,2 M€. L'exercice 2023 est marqué par un versement de 0,08 M€ au budget annexe Aéroport de Matabiau nécessaire pour éviter une hausse excessive des tarifs.

5. Les provisions

L'exercice 2023 est marqué par la constitution de nouvelles provisions pour un montant de 0,43 M€ :

- Domaine domanialité : 6 500,00 € correspondant à 3 contentieux
- Domaine personnel : 286 385,00 € correspondants à 14 contentieux
- Domaine urbanisme et aménagement : 67 371,73 € correspondant à 6 contentieux.

Il a également été procédé, au regard des restes à recouvrer sur comptes de tiers, au provisionnement de 73 392,69 € (dépréciations de créances douteuses).

Dans le cadre de la certification des comptes, des ajustements comptables liés à des nouvelles provisions se sont élevés à -4,4 M€. Ce montant comprend la provision pour perte à terminaison de la ZAC Oncopole, constituée initialement sur le budget Principal et transférée sur le budget annexe Oncopôle pour un montant de 6,5 M€ au 31/12/2023. **Ces écritures complémentaires n'apparaissent pas dans les montants réalisés mais impactent le résultat de l'exercice 2023.**

III. L'investissement et son financement

A. Les dépenses d'investissement

1. Les dépenses d'investissement par nature

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	291,91	183,93	175,67	197,63	241,46	22,2%	43,83
Immobilisations incorporelles	7,85	9,33	11,55	10,70	12,34	15,3%	1,64
Immobilisations corporelles et en cours	284,06	174,61	164,12	186,92	229,11	22,6%	42,19
Opérations pour compte de tiers	9,67	7,09	12,27	13,33	11,70	-12,3%	-1,63
Subventions d'investissement versées	43,66	51,15	67,41	61,90	65,31	5,5%	3,40
Autres dépenses d'investissement	16,16	4,95	22,47	5,49	6,13	11,8%	0,65
Dépenses d'investissement (hors dette)	361,40	247,12	277,83	278,35	324,59	16,6%	46,24

Retraitées du versement de la subvention au budget annexe Activité Immobilières, liée à la cession des EIG, les dépenses d'investissement hors dette affichent une progression par rapport à 2022 de 22,5 M€. Cette évolution est en phase avec la programmation pluriannuelle des investissements 21-26 et la troisième année de la mandature.

Les **324,6 M€** d'investissement hors dette se ventilent comme suit :

253,2 M€ de dépenses sous maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers.

Cela concerne l'entretien et l'amélioration du patrimoine, l'aménagement des espaces publics intercommunaux, les enveloppes locales de voirie ainsi que les réserves foncières.

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Immobilisations incorporelles	7,85	9,33	11,55	10,70	12,34	15,3%	1,64
Frais d'études	4,72	4,34	7,13	7,58	9,00	18,8%	1,42
Concessions, brevets, licences, etc.	3,12	4,99	4,42	3,13	3,34	6,8%	0,21
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Immobilisations corporelles et en cours	284,06	174,61	164,12	186,92	229,11	22,6%	42,19
Terrains et aménagement de terrains	6,56	13,93	10,87	6,55	4,65	-29,0%	-1,90
Constructions	26,92	12,02	20,46	29,44	42,69	45,0%	13,25
Installations, matériel et outillage techniques	153,76	120,64	120,28	143,36	172,12	20,1%	28,76
Autres immobilisations corporelles	5,59	6,08	6,70	6,57	8,46		
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	0,00	0,00	2,81	0,00	0,00	-	0,00
Avances versées sur immobilisations corporelles	91,24	21,93	3,00	1,00	1,20	20,0%	0,20
Dépenses d'équipement	291,91	183,93	175,67	197,63	241,46	22,2%	43,83

D'un point de vue comptable, ces dépenses se répartissent comme suit :

- des immobilisations incorporelles, essentiellement des études pour un montant de 12,3 M€,
- des travaux pour un montant de 156,8 M€,
- des immobilisations corporelles (acquisitions et des travaux terminés) pour 72,3 M€,
- des opérations pour compte de tiers (notamment Tisséo) pour un montant de 11,7 M€.

65,3 M€ de subventions d'équipements versées.

6,13 M€ d'opérations financières qui retracent les mouvements financiers avec les SEM, ainsi que les subventions d'investissement versées et les fonds divers.

2. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement

En 2023, le montant des investissements métropolitains est de **322,5 M€**, en **augmentation de 46,4 M€ (+16,8%)** par rapport à 2022 dont **23,7 M€ liés au versment de la subvention au budget annexe Activité Immobilière**. Le taux de réalisation de la Programmation Pluriannuelle des Investissements Métropolitains (PPIM) délibérée a atteint 15 % sur l'année, soit une exécution du volume global de la programmation 2021-2026 de 40,6 % depuis 2021.

En considérant les principales évolutions par axe, il ressort que :

Les investissements en matière de « mobilités et réseaux d'infrastructures » (Axe1) ont été en nette progression (+20%) pour un volume total de 119,6 M€ en 2023, soit 14,9 % des 804,2 M€ inscrits à la PPIM délibérée. Les enveloppes locales constituent le volume d'investissement le plus important avec près de 71 M€ de dépenses (soit 22% des réalisations 2023 de la PPIM). Les investissements portant sur le réseau cyclable ont fortement progressé, passant de 9,0 M€ à 18,4 M€ sur une année. Cette accélération s'explique par le passage de la phase études à la phase travaux d'un grand nombre de projets cyclables s'inscrivant dans le cadre du déploiement du Réseau Express Vélo (REV). Le niveau d'investissement sur le cyclable restera soutenu jusqu'à la fin du mandat.

- **Les interventions relatives à l'Axe 2 « compétitivité économique » se sont établies à 7,7 M€** dont :
 - 3,3 M€ pour le soutien à l'enseignement supérieur (notamment financement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du projet européen VILAGIL et participation à la construction de l'Université Ouverte - projet de l'Université Toulouse 2 - dans le cadre du Contrat Plan Etat-Région) ;
 - 2,4 M€ pour l'accompagnement des dynamiques économiques territoriales incluant des mesures de soutien aux Industries Créatives et Culturelles et une prise de participation dans deux fonds de capital investissement destinés à accompagner l'implantation de startups sur le territoire ;
 - plus de 2 M€ pour l'accompagnement de la ZAC Oncopole et de l'activité d'immobilier d'entreprises (modernisation du parc immobilier des pépinières et hôtels d'entreprises de la collectivité), ainsi que plusieurs projets visant à accroître l'attractivité du territoire à travers le développement des services innovants (projet Ville de Demain).

- **Les investissements concernant l'Axe 3 « habitat et cadre de vie » se sont élevés à 42,6 M€**, soit 13,2% du montant total des dépenses d'équipement en 2023, dont 16,8 M€ pour le GPV - Grand Projet de Ville, avec en particulier des actions d'aménagement sur les quartiers Val d'Aran, Mirail Université, Izards, Empalot, Reynerie, et 10 M€ dédiés au financement de l'habitat public.

- **Les investissements relatifs à la « politique environnementale et à la gestion de l'espace public » (Axe 4) sont de 23,3 M€ en 2023, soit une exécution sur l'année de 17,3 % du cadrage PPIM**. Les réalisations ont augmenté de +10,8 M€

par rapport à 2022, une évolution qui s'explique par l'accélération de plusieurs actions structurantes et par un fort soutien de la collectivité aux actions en faveur de la transition énergétique et écologique :

- o **En 2023, les dépenses en faveur de la politique environnementale ont plus que doublé par rapport à l'année précédente. Elles représentent 7,4 M€** et se composent principalement des aides versées pour l'acquisition ou le changement de motorisation de véhicules polluants, en nette progression, et des actions liées à l'amélioration de la qualité de l'air caractérisées par une montée en puissance sur l'année 2023.
 - o **Les investissements en lien avec la gestion de l'espace public se sont établis à 15,9 M€ en 2023** se composant des acquisitions de matériels de propreté pour 4,2 M€, des travaux sur les réseaux d'électrification pour 1,4 M€, des actions d'aménagement sur les canaux et la Garonne pour 0,6 M€ et de l'entretien du réseau pluvial pour 9,6 M€ (réhabilitation et mise en conformité avec le schéma directeur).

- **Les dépenses dédiées aux « équipements culturels et sportifs » (Axe 5) sont de 26,7 M€ en 2023, soit une augmentation +30,2% (+6,2 M€) par rapport à 2022.** Parmi les principales opérations il est à mentionner la poursuite de la relocalisation des ateliers du Théâtre du Capitole à Montaudran (8,0 M€), la finalisation de la construction du simulateur de vol à la Cité de l'Espace (7,3 M€) et les travaux pour le Stadium (4,0 M€) incluant notamment à la rénovation de la toiture et la sécurisation du site.

- **Les opérations relatives à l'Axe 6 « valorisation et entretien du patrimoine » sont de 52,2 M€ en 2023,** contre 22,3 M€ en 2022. Cette hausse relève essentiellement de la régularisation de la cession des équipements d'intérêt général (EIG) de la ZAC Aéroconstellation pour 23,7 M€, dépenses qui seront neutralisées par l'inscription des recettes de l'opération.
 - o **Néanmoins les réalisations du poste « bâtiments et patrimoine » se sont accélérées en 2023, +38,6% à 16,4 M€,** en lien principalement avec la mise en place des territoires et les investissements destinés aux locaux professionnels associés.
 - o **Les dépenses pour la transition numérique ont légèrement progressé à 4,6 M€ (+12,3% par rapport à 2022), tandis que 4,0 M€ ont été destinés à l'achat ou au remplacement de véhicules dans le cadre de la transformation du parc de la collectivité vers du peu émissif.**

- **Enfin, les dépenses concernant les « grands projets métropolitains » (Axe 7) ont été de 50,5 M€ en 2023,** soit 15,7 % des investissements métropolitains en 2023. 19,8 M€ ont été consacrés à l'aménagement des Grands Parcs (Grand Parc Garonne 18,7 M€, Grands Parcs Canal, Hers et Touch 1,2 M€), 12,7 M€ au titre de l'accompagnement du déploiement de la 3^e ligne de métro (« TAE »), 8,4 M€ au titre de la participation de la collectivité pour le projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse, 4,0 M€ pour l'aménagement du parc des expositions, 2,7 M€ pour les études relatives à la construction du Techno Centre Atlanta, 1,9 M€ pour les aménagements sur Montaudran (divers aménagements notamment plantation et aménagements Jardin de la Ligne, sécurisation des espaces publics) et 1,0 M€ dans le cadre de la concession d'aménagement du Grand Matabiau. Ces investissements

structurants seront soutenus et se maintiendront à un niveau élevé tout au long du mandat.

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Chapitres 13, 20, 204, 21, 23, 26, 27 et 458

	Cadrage PPI délibérée	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Total réalisé 2021-2023	% Réalisé 2021-2023 sur PPI délibérée
1 – MOBILITES ET RESEAUX D'INFRASTRUCTURES	804,25	99,66	119,56	331,59	41,2%
VOIRIE ENVELOPPES LOCALES	422,94	56,69	70,61	178,16	42,1%
Enveloppe locale Toulouse	260,07	32,91	45,66	107,81	41,5%
Enveloppes locales autres communes	162,87	23,77	24,95	70,35	43,2%
ROUTES METROPOLITAINES	67,03	11,39	8,67	35,10	52,4%
SECURISATIONS OUVRAGES D'ART	10,62	1,48	2,53	5,57	52,4%
PLAN DE RELANCE VOIRIE	19,77	2,80	0,02	19,25	97,4%
ETUDES MOBILITE VERTE	8,87	1,59	1,77	4,02	45,3%
RESEAUX METROPOLITAINS	3,14	0,08	0,82	1,26	40,2%
PROJETS URBAINS PARTENARIAUX (hors enveloppes locales)	7,76	0,83	2,53	4,11	52,9%
PARKINGS	0,48	0,07	0,05	0,15	30,5%
SIGNALISATION DIRECTIONNELLE	2,50	0,02	0,19	0,21	8,5%
RESEAUX CYCLABLES	82,67	9,02	18,41	33,58	40,6%
PAMM Rouge (projets structurants)	69,72	4,31	4,37	19,97	28,6%
PAMM Bleu Orange (projets de secteur)	28,21	2,90	4,11	7,01	24,9%
COULOIRS DE BUS, ACCOMPAGNEMENT TRANSPORTS EN COMMUN	80,54	8,44	5,45	23,11	28,7%
AUTRES OPERATIONS	0,00	0,03	0,03	0,10	n.s
2 – COMPETITIVITE ECONOMIQUE	131,20	8,84	7,68	30,60	23,3%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	38,06	3,35	3,28	14,82	38,9%
IMMOBILIER D'ENTREPRISES (pépinières)	5,80	0,16	0,71	0,88	15,2%
ACC. DYNAMIQUES ECONOMIQUES TERRITORIALES	63,08	3,15	2,35	9,80	15,5%
ZAC ONCOPOLE	5,00	0,84	0,84	2,52	50,4%
PLAN DE RELANCE 2021/2022	15,95	1,20	0,46	2,22	13,9%
INNOVATION VILLE DE DEMAIN	1,82	0,14	0,03	0,34	18,5%
ENTRETIEN ZONES D'ACTIVITES	1,50	0,00	0,01	0,03	1,7%
3 – HABITAT ET CADRE DE VIE	451,63	54,23	42,56	157,72	34,9%
OPERATIONS D'AMENAGEMENT CONCEDEES (ZAC)	43,07	8,07	4,47	20,47	47,5%
GRAND PROJET DE VILLE	190,00	20,41	16,83	55,27	29,1%
ETUDES PROJETS D'AMENAGEMENT	8,91	2,90	3,13	7,00	78,6%
HABITAT PUBLIC	120,16	14,98	10,06	37,86	31,5%
HABITAT PRIVE	37,56	5,71	3,73	11,39	30,3%
PRISE DE PARTICIPATION TMH (Plan de Relance)	13,50	0,00	0,00	13,50	100,0%
CIMETIERES	6,08	0,17	1,41	2,47	40,7%
OPERATIONS FONCIERES	12,52	0,69	0,72	3,97	31,7%
AIRES D'ACCUEIL	7,00	0,10	0,59	1,07	15,4%
AIRES DE GRANDS PASSAGES	2,50	0,06	0,81	1,25	49,9%
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT	8,28	0,82	0,67	2,43	29,4%
MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT	1,02	0,29	0,11	0,94	92,1%
LUTTE CONTRE LA PRECARITE (dont soutien aux associations)	1,02	0,03	0,02	0,10	9,7%
4 – POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET GESTION ESPACE PUBLIC	135,19	12,50	23,31	47,45	35,1%
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	51,64	3,15	7,43	14,17	27,4%
DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECOLOGIE	10,89	0,52	2,45	4,83	44,3%
AOE (Autorité Organisatrice de l'Energie)	6,38	0,30	0,81	1,14	17,8%
PLAN DE RELANCE - Volet transition énergétique	34,38	2,33	4,18	8,21	23,9%
GEMAPI	6,14	0,00	0,00	1,56	25,4%
GESTION DE L'ESPACE PUBLIC	77,41	9,34	15,88	31,72	41,0%
TRAITEMENT DE LA PROPLETE	16,31	0,81	4,15	5,47	33,5%
RESEAUX D'ELECTRIFICATION	5,48	0,88	1,54	3,26	59,4%
AMENAGEMENT GARONNE ET CANAUX	2,80	0,54	0,57	1,17	41,8%
PLUVIAL (dont défense incendie)	52,81	7,11	9,62	21,82	41,3%

5 – EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS METROPOLITAINS	87,66	20,47	26,66	60,14	68,6%
CULTURE	51,60	16,43	20,94	45,08	87,4%
RELOCALISATION DES ATELIERS DU CAPITOLE	19,35	2,44	8,00	13,64	70,5%
QUAI DES SAVOIRS	2,67	0,29	0,61	1,00	37,3%
MUSEUM (bâtiments et collections)	5,22	0,66	0,93	2,20	42,1%
ORCHESTRE DU CAPITOLE (subvention)	0,93	0,21	0,41	0,71	76,6%
THEATRE DU CAPITOLE (subvention)	4,41	1,68	0,67	2,51	56,9%
THEATRE DU CAPITOLE (rénovation)	1,56	0,00	0,11	0,11	7,1%
THEATRE DE LA CITE	3,53	1,96	0,66	3,31	93,7%
HALLE AUX GRAINS	1,63	0,00	0,42	0,43	26,2%
ZENITH	1,25	0,08	0,02	0,13	10,1%
AEROSCOPIA	2,76	2,84	0,26	3,10	112,4%
CITE DE L'ESPACE - Investissements courants	2,73	0,20	0,39	1,30	47,7%
CITE DE L'ESPACE - Simulateur de vol	0,44	5,62	7,31	14,59	n.s
AUTRES TRAVAUX EQUIPEMENTS CULTURELS	5,14	0,44	1,17	2,07	40,4%
BASES DE LOISIRS	7,44	0,49	0,59	2,24	30,1%
SPORTS	28,62	3,55	5,13	12,82	44,8%
RELOGEMENT DU PETIT PALAIS DES SPORTS	8,25	0,01	0,00	0,17	2,1%
STADIUM	17,26	3,33	3,99	11,09	64,3%
PALAIS DES SPORTS	1,50	0,16	0,17	0,51	34,1%
COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023	1,60	0,05	0,96	1,03	64,2%
AUTRES TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,01	0,00	0,00	0,01	98,6%
6 – ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE	140,36	22,32	52,15	98,50	70,2%
MOBILIER ET COPIEURS	2,43	0,40	0,48	1,24	51,0%
NUMERIQUE	36,25	4,12	4,62	15,46	42,7%
Ad'AP	4,04	0,67	0,92	1,73	42,8%
BATIMENTS ET PATRIMOINE	46,70	11,86	16,44	35,77	76,6%
dont Patrimoine Immobilier	13,81	2,18	2,48	6,53	47,3%
dont Schéma Directeur Immobilier	10,49	3,45	1,16	5,58	53,2%
dont Opérations hors Schéma Directeur Immobilier	11,12	3,86	0,75	7,05	63,4%
dont Bâtiments	10,79	1,39	1,89	4,57	42,3%
dont Aménagement du site 224 Sang du Serp	0,50	0,97	0,72	2,59	520,9%
dont dépenses de Préfiguration PROXIMA 2024	n.s	n.s	9,45	9,45	n.s
PARC AUTO	45,57	3,62	3,96	9,72	21,3%
ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME	1,85	0,17	0,24	0,46	24,8%
COMMUNICATION, COMMANDE PUBLIQUE, INSTANCE	1,80	0,35	0,24	0,83	46,4%
POLE EVENEMENTIEL	0,00	0,00	0,03	0,03	n.s
FINANCES (avances remboursables, régularisations, cessions, etc.)	0,00	1,00	24,83	32,65	n.s
AUTRES INVESTISSEMENTS	1,73	0,14	0,38	0,62	35,8%
7 – GRANDS PROJETS	404,86	58,01	50,54	148,10	36,6%
MEETT	23,40	0,44	4,01	6,03	25,8%
GRAND MATABIAU	65,73	16,02	1,01	33,36	50,8%
LGV	59,29	3,18	8,44	13,31	22,4%
MONTAUDRAN	36,07	5,16	1,85	15,32	42,5%
TECHNO CENTRE ATLANTA	73,60	4,74	2,69	9,15	12,4%
TAE	25,66	8,31	12,71	25,68	100,1%
GRAND PARC GARONNE	107,12	19,14	18,66	42,68	39,8%
GRANDS PARCS CANAL, HERS ET TOUCH	13,00	1,01	1,17	2,58	19,9%
CITE DES RUGBYS	1,00	0,01	0,00	0,01	0,8%
TOTAL (avec reports 2015-2020)	2 155,15	276,02	322,46	874,11	40,6%

B. Le financement de l'investissement

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	267,59	165,23	183,57	185,74	219,08	18,0%	33,34
Épargne nette	83,24	29,09	58,48	78,75	89,63	13,8%	10,88
FCTVA	36,30	30,71	23,54	23,00	27,63	20,2%	4,63
Taxe d'aménagement	29,87	25,64	22,20	18,62	15,26	-18,0%	-3,35
Subventions d'investissement reçues	78,80	39,04	60,84	39,04	41,58	6,5%	2,54
Produits des cessions d'immobilisations	0,65	20,96	3,07	9,21	4,89	-46,9%	-4,32
Opérations pour compte de tiers	19,81	9,44	11,11	13,78	13,35	-3,1%	-0,43
Autres recettes d'investissement	18,92	10,36	4,34	3,35	26,74	697,7%	23,39
Emprunt nouveau	118,88	95,01	90,03	146,69	85,81	-41,5%	-60,88
Recettes d'investissement (y.c. cessions)	386,46	260,23	273,60	332,43	304,89	-8,3%	-27,54

En 2023, Toulouse Métropole a financé son programme d'investissement au travers :

- De l'autofinancement/épargne nette à hauteur de 89,6 M€, en hausse de 10,8 M€ par rapport à 2022,
- Des recettes propres d'investissement pour 129,5 M€,
- Des emprunts nouveaux pour 85,8 M€.

1. Les ressources propres

a. Les dotations et divers : 42,89 M€

Le Fonds de Compensation de la TVA a été perçu pour un montant de 27,6 M€ correspondant aux dépenses d'équipement réalisées sur l'année N-1. Il progresse de 4,6 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Le montant encaissé au titre de la Taxe d'Aménagement s'est élevé à 15,26 M€ et accuse une baisse par rapport au compte administratif 2022 de 18%. Etant donné le délai supérieur à un an entre la délivrance d'une autorisation d'urbanisme et la perception du produit de taxe d'aménagement afférent, le produit annuel de taxe d'aménagement de Toulouse Métropole est composé de plusieurs millésimes d'autorisations d'urbanisme. Le produit de 2022 (18,62 M€) était majoritairement composé des millésimes 2019 et 2020, tandis que le produit de 2023 (15,26 M€) repose sur des autorisations d'urbanisme relatives aux millésimes 2020 et 2021, et intègre le fait que le nombre de logements autorisés sur le territoire de Toulouse Métropole a diminué d'environ 20% entre 2019 et 2021 (données issues de la base SITADEL).

b. Les subventions : 41,6 M€

Les versements de subventions d'investissement à Toulouse Métropole par ses partenaires institutionnels publics ou privés ont atteint 41,6 M€. Le montant total perçu en 2023 au titre de ces subventions d'investissement est supérieur aux réalisations 2022.

- Concernant les participations de l'Etat, un total de 10,7 M€ a été versé dont 5,9 M€ dans le cadre des Aides à la Pierre, 2,0 M€ pour les opérations du NPNRU (Nouveau

Programme National de Renouvellement Urbain) et 1,7 M€ pour le cyclable au titre de l'Appel à Projet (AAP) Mobilités. Le secteur de l'audiovisuel et du cinéma a également bénéficié d'un soutien financier à hauteur de 0,1 M€ (CNC). Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Toulouse Métropole a perçu 0,03 M€ pour la rénovation de la toiture des ateliers du Capitole. En outre, 0,1 M€ de bonus écologiques ont été perçus pour l'achat de véhicules propres et 0,5 M€ pour le solde d'une opération de voirie.

- Au titre des Fonds Européens (FEDER), 3,8 M€ ont été perçus dont 3,0 M€ pour le financement des passerelles Empalot et Rapas et 0,8 M€ pour des aménagements cyclables.
- La Région Occitanie a contribué à hauteur de 1,4 M€ pour des projets tels que le simulateur de vol spatial de la Cité de l'Espace, le pôle d'échanges multimodal de la gare ferroviaire de Brax, l'aménagement de la piste des Géants et la création de pistes cyclables.
- Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a versé 4,7 M€ dont 2 M€ au titre du financement du Plan d'Aménagement des Mobilités Métropolitaines (PAMM), 2,5 M€ dans le cadre du pool routier et 0,2 M€ pour le financement d'une étude sur le projet de franchissement de la Garonne.
- L'Agence Eau Adour Garonne a versé 0,77 M€ pour la réalisation d'études et travaux : élaboration du schéma directeur des eaux pluviales, désimperméabilisation des sols boulevard de Genève à Toulouse, aménagement de la rue de Metz avec la création de tranchées dites de « Stockholm » destinées à récupérer les eaux pluviales qui s'infiltreront dans un mélange de terre et pierre implanté sous les lignes d'arbres permettant ainsi de limiter l'arrosage.
- La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ont participé à hauteur de 0,27 M€ pour le plan initiative copropriétés.
- Par ailleurs, deux opérations de mécénat ont été portées d'une part par la société COGEDIM pour le projet de création des jardins du Brésil, îlot de fraîcheur sur la piste des géants, pour un montant de 0,1 M€ et, d'autre part, par la société GA PROMOTION à hauteur de 0,03 M€ pour l'opération de végétalisation de la piste des géants.
- Par le biais de conventions de partenariats, les promoteurs ou aménageurs ont contribué à hauteur de 11,5 M€ au financement d'opérations d'aménagement spécifiques telles que les Projets Urbains Partenariaux (PUP), pour un montant de 8 M€, ou les Zones d'Aménagement Concertées (ZAC), notamment celles de Malepère et Montaudran, pour 3,5 M€.
- Tisséo a participé à hauteur de 1 M€ pour des travaux de sécurisation sur le parcours du tramway Garonne.

A noter également :

- Dans le cadre de fonds de concours, la commune de Bruguières a abondé à hauteur de 0,31 M€ pour la réalisation de son projet « Cœur de Ville » tandis que la commune de Cornebarrieu a contribué à la réalisation du « Réaménagement du secteur du Boiret » sur son territoire pour un montant de 0,30 M€.
- Le produit des amendes de radars automatiques et de police s'est élevé, en 2023, à 5,6 M€.
- Enfin, 0,74 M€ ont été encaissés après prélèvement auprès des communes qui ne respectent pas le nombre de logements sociaux sur leur territoire (loi SRU).

c. Les cessions d'immobilisations : 4,89 M€

Les produits des cessions d'immobilisations sont principalement constitués de ventes ou de terrains pour un montant de 4,86 M€ sur l'exercice 2023 dont la vente à la SA des Chalets dans le cadre du projet de liaison multimodale entre le site propre des Herbettes et la ZAC Saint Exupery à Toulouse pour un montant de 1,46 M€.

Enfin, sont comptabilisés les cessions des actions de la SPL RIM aux 25 communes de Toulouse Métropole souhaitant adhérer. En effet, afin de ne pas augmenter le capital social de la société, il a été convenu que l'actionnaire majoritaire, Toulouse Métropole cède une action au profit de chaque commune entrante pour une valeur de 1 000 €, soit un montant de 25 k€.

d. Les opérations pour compte de tiers et remboursement de travaux : 13,35 M€

Sur l'année 2023, sont concernées principalement des opérations réalisées pour le compte de Tisséo Collectivités. Il s'agit des aménagements de voirie (Linéo(s), Ligne ceinture Sud maillon ouest, parking Basso Cambo) pour 2,88 M€, des travaux en lien avec la prochaine ligne de métro Toulouse Aérospace Express (TAE) pour 8,86 M€.

Des opérations sous maîtrise d'ouvrage pour l'extension de groupes scolaires des communes de Mons et Saint-Orens ont été réalisées pour un montant total de 1,48 M€.

e. Les autres recettes d'investissement : 26,74 M€

La cession des EIG (Equipements d'Intérêt Général) a permis au budget annexe Activité immobilière de rembourser le capital restant dû de l'avance accordée par le budget principal d'un montant de 24 M€.

Le remboursement de la dette récupérable du budget Collecte et valorisation des Déchets représente 0,8 M€.

Le montant perçu au titre du remboursement des avances versées dans le cadre du dispositif pour l'accès et le maintien dans le logement (FSL) s'élève à 0,5 M€.

Toulouse Métropole a accordé une aide financière temporaire à la SPL RIN (ZEFIL) via le versement d'une avance remboursable en compte courant d'associé qui s'élève à 1M€. En 2023, la SPL a effectué le 1^{er} remboursement à hauteur de 0,5 M€.

2. L'emprunt

Dans un contexte de taux historiquement bas, et par anticipation d'une remontée des taux, Toulouse Métropole faisait le choix de préfinancer une partie de ses besoins de financement en souscrivant des emprunts avec des phases de mobilisations courant sur les exercices suivants ; cette stratégie de gestion de dette permettant ainsi à Toulouse Métropole de sécuriser son financement, d'optimiser et minimiser ses frais financiers futurs en cas de remontée des taux. Cette stratégie a conduit à une augmentation du fonds de roulement les exercices précédents.

En 2023, compte tenu de la forte remontée des taux d'intérêts, il a été décidé de réduire le fonds de roulement.

Le montant des emprunts nouveaux mobilisés en 2023 par Toulouse Métropole s'est élevé à 85,8 M€ soit un montant très inférieur à celui constaté les années précédentes.

IV. L'endettement

Ce chapitre présente la dette du budget principal, ainsi que des données consolidées tous budgets confondus.

A. Evolution de l'encours de dette consolidée (budget principal + budgets annexes)

1. Une stabilisation de l'encours consolidé sur l'exercice 2023

A la clôture de l'exercice 2023, l'encours de dette du budget principal s'élevait à 1 054,1 M€, soit une augmentation de 8,7 M€ (+0,8 %) entre 2022 et 2023, alors que l'endettement des budgets annexes a diminué de 18 M€, soit -10 % sur la même période.

Ainsi l'encours de la dette de Toulouse Métropole au 31 décembre 2023 atteignait 1 215,5 M€ pour l'ensemble des budgets, en légère baisse de -0,7 % (- 9,4 M€) par rapport à 2022.

Cette évolution s'explique par les mouvements suivants :

- un amortissement du capital à hauteur de près de 88,9 M€ (dont 76,5 M€ sur le budget principal) ;
- une mobilisation de nouveaux emprunts pour un montant de 80 M€ uniquement sur le budget principal.

La cession de certains équipements portés par le budget Activités Immobilières a entraîné le transfert d'un emprunt de ce budget vers le budget principal pour 5,75 M€. Cette opération est neutre pour l'encours global de la collectivité.

Encours de dette par budget en M€	2019	2020	2021	2022	2023
Budget Principal	913,2	947,5	971,1	1045,4	1054,1
Budget Assainissement	83,4	79,2	74,7	70,3	65,7
Budget Eau	53,9	71,6	68,2	65,0	61,1
Budget Oncopole	9,9	9,1	8,2	7,2	6,2
Budget Activités Immobilières	31,0	28,9	27,5	26,2	19,4
Budget Infrastructures Télécommunications	10,8	9,4	8,2	6,8	5,4
Budget Crématorium	-	-	3,0	3,9	3,7
Total	1102,3	1145,8	1160,9	1224,9	1215,5
dont Budgets Annexes	189,1	198,2	189,8	179,4	161,4

Remarque : La dette du budget annexe collecte et valorisation des déchets n'est pas comptabilisée dans le total de dette des budgets annexes puisque celle-ci est portée par le budget principal. De même pour les avances entre le budget principal et le budget annexe activités immobilières et entre le budget principal et le budget annexe Oncopole.

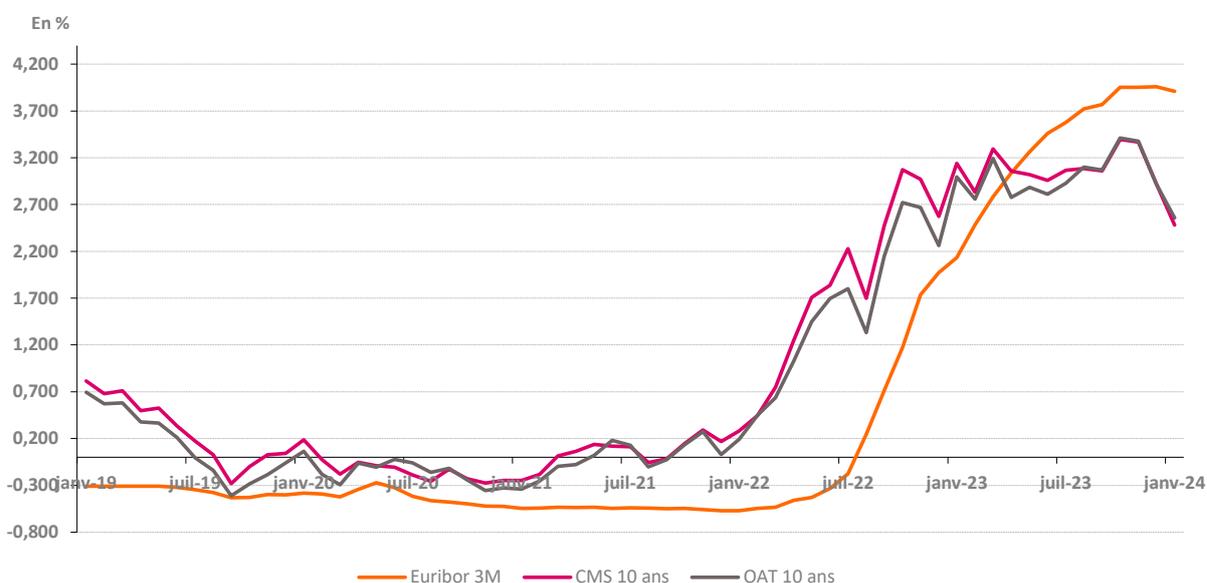
2. Un coût moyen de la dette faible malgré une augmentation des taux variables

L'année 2023 a été marquée par l'intensification du resserrement de la politique monétaire de la banque centrale européenne (amorcé en juillet 2022), pour tenter de juguler une inflation encore forte sur une bonne partie de l'année 2023.

L'environnement des taux haussier en 2023 a conduit à une offre limitée de prêts à taux fixe compétitifs par les banques. Par conséquent, lors de la consultation bancaire conduite en 2023, le nouveau prêt contractualisé en 2023 a été à taux variable.

Malgré la forte hausse des taux enregistrée sur les marchés, la hausse du taux moyen de la dette du budget principal de Toulouse Métropole est restée relativement contenue ; en effet le taux moyen a légèrement augmenté à 1,84 % contre 1,57 % en 2022.

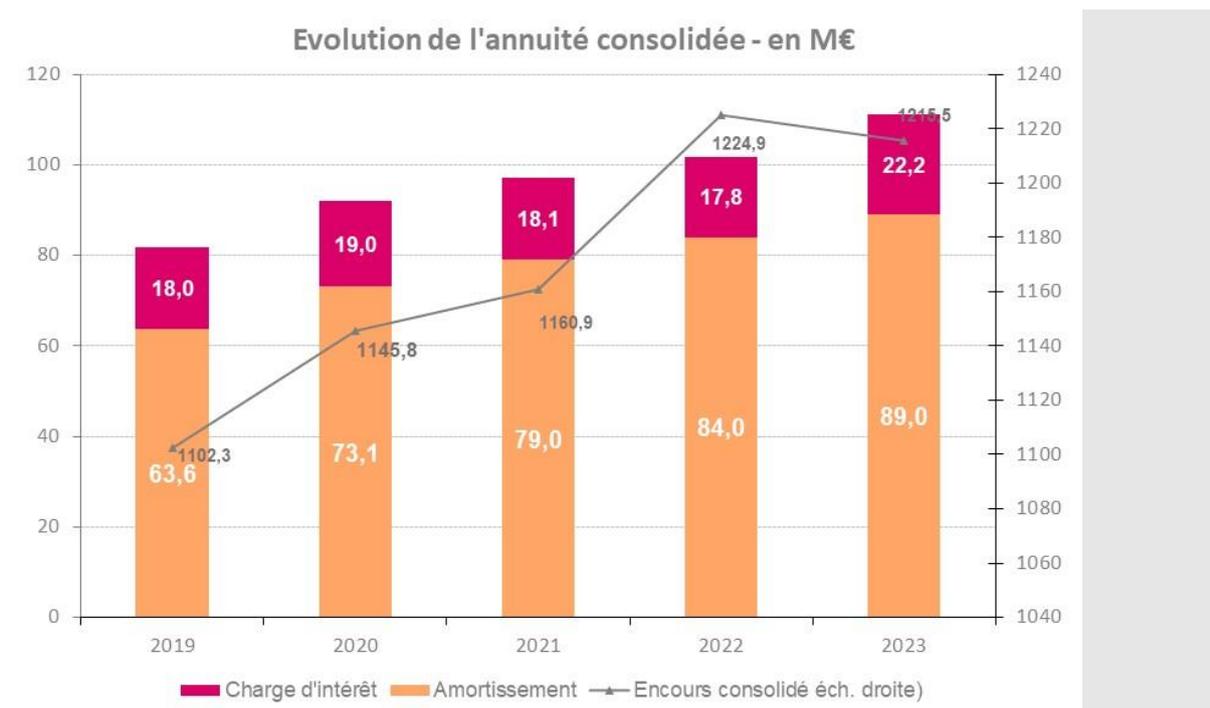
Evolution des taux de marché



Voici les principales caractéristiques des emprunts du budget principal :

Caractéristiques de la dette au 31/12/N	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette en M€	913,2	947,5	971,1	1045,4	1054,1
Nombre d'emprunts	118	118	109	105	106
Taux moyen	1,89%	1,64%	1,50%	1,57%	1,84%
Part d'emprunts à taux fixes	65%	68%	77%	75%	73%
Durée de vie moyenne	8,6	8,3	8,0	7,9	7,3

L'augmentation de l'annuité s'explique par une progression de l'amortissement du capital (pour 53%) et par l'augmentation de la charge d'intérêts (pour 47%).



3. Une dette sécurisée notée Aa2 par Moody's

Fin 2023, 99 % de la dette consolidée était classé A1 sur l'échelle Gissler, le reste de l'encours de dette étant noté B1. Cette répartition est stable depuis 2017.

Le taux de couverture lors de la consultation menée au cours de l'exercice 2023, est resté sur un niveau très satisfaisant, malgré un contexte de taux haussier, signe de la bonne qualité de crédit de la collectivité. Un niveau de qualité de crédit confirmé par l'agence de notation Moody's, puisque la Métropole dispose d'une note long terme de Aa2, depuis décembre 2019. Cette note est équivalente à celle de la France (par l'agence Moody's).

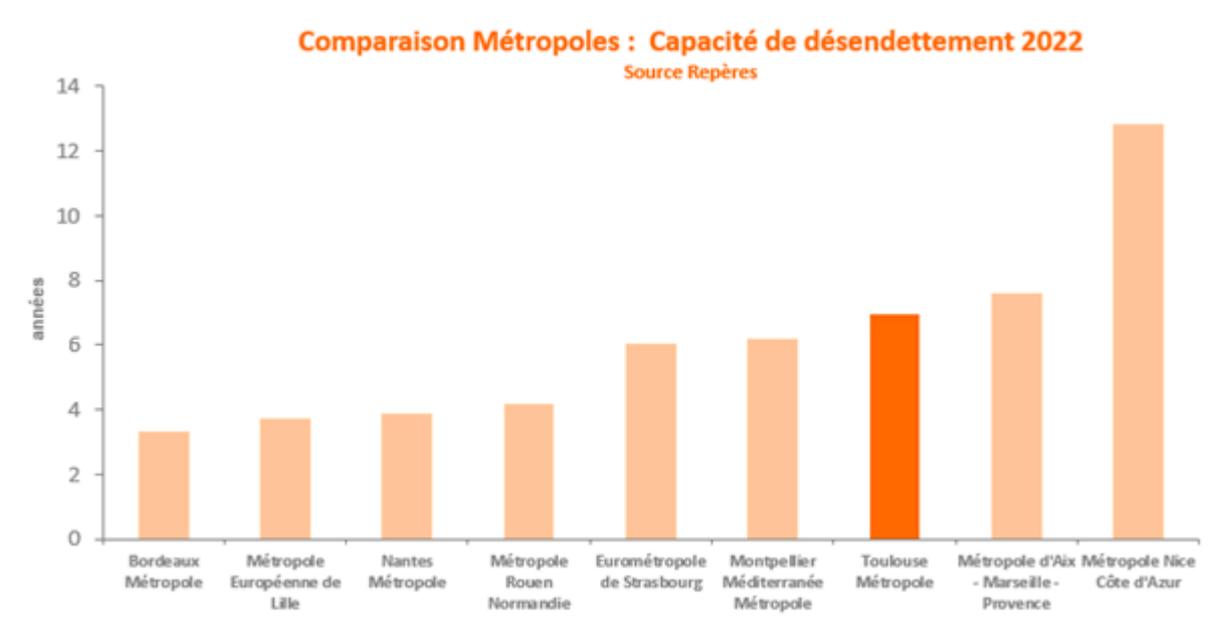
L'encours de dette consolidé de Toulouse Métropole est composé majoritairement d'emprunts à taux fixe à hauteur de 70 %. En ce qui concerne l'encours du budget principal, la part de dette à taux fixe représente 73 % de l'encours.

B. Capacité de désendettement : budget principal de Toulouse Métropole

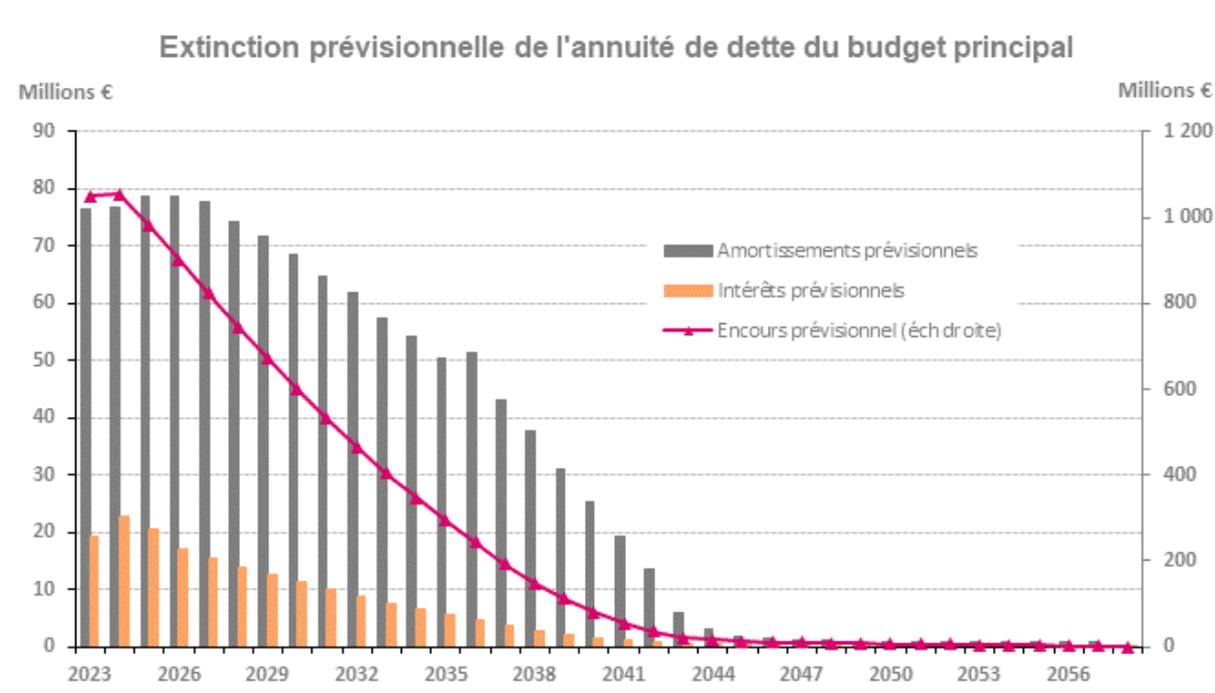
La capacité de désendettement permet de calculer le nombre d'années théorique nécessaire à la collectivité pour amortir son stock de dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

En 2023, la capacité de désendettement du budget principal de Toulouse Métropole s'est améliorée par rapport à 2022. En effet, l'épargne brute s'est renforcée et dans le même temps l'encours de dette a peu augmenté. La capacité de désendettement du budget principal était de 6,3 années en 2023 (contre 6,9 années en 2022 dernières données

permettant la comparaison avec les autres collectivités connues) un niveau qui reste en deçà du seuil d'alerte qui se situe pour la Cour des Comptes à 12 années.



C. Extinction de l'encours de dette du budget principal



Cette projection intègre les nouveaux emprunts prévus en 2024, qui sont déjà signés, pour 45 M€ sur le budget principal.

La dette du budget principal a été constituée depuis la création de la communauté d'agglomération, mais aussi par transfert de dette communale. Par ailleurs elle ne comporte que des emprunts qui s'amortissent chaque année. La projection des annuités de dette à partir de l'encours de dette actuel est donc progressive.

C'est cependant sur la dernière décennie que le recours à l'emprunt a été plus intense, il faut donc attendre quelques années pour que ces contrats soient soldés, ce qui explique une relative stabilité sur les remboursements jusqu'en 2028.

D. Encours de dette des principaux partenaires de Toulouse Métropole

Les satellites ci-dessous sont intrinsèquement liés à la collectivité. Leur endettement a progressé de 14,7 % en 2023, principalement du fait de la progression de l'encours de Tisseo Collectivités avec le lancement des travaux de la 3^{ème} ligne de métro. L'encours global de Toulouse Métropole en consolidé et de ses principaux satellites représentait 4 011 M€ en augmentation de 9,5 % par rapport à fin 2022.

Encours de dette en M€	2019	2020	2021	2022	2023
Tisseo Collectivités	1 264,0	1 276,0	1 336,6	1 403,8	1 760,5
EPFL	81,3	89,1	77,3	101,4	96,2
OPPIDEA	118,2	105,4	88,8	99,2	82,3
Toulouse Metropole Habitat	763,0	784,4	773,4	832,3	856,5
Total	2 226,5	2 254,9	2 276,1	2 436,7	2 795,4

Budget annexe Assainissement

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	34,28	37,18	30,78	32,56	37,04	13,8%	4,49
Ventes produits fabriqués, prestations	32,72	34,39	29,65	31,80	35,96	13,1%	4,15
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,64	0,47	0,04	0,03	0,09	187,4%	0,06
Autres recettes	0,92	2,32	1,09	0,72	1,00	38,5%	0,28
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	18,39	6,16	9,62	4,54	4,55	0,4%	0,02
Charges à caractère général	12,01	2,08	0,93	1,16	1,41	21,7%	0,25
Charges de personnel	2,47	2,13	2,25	2,31	2,32	0,7%	0,02
Autres charges de gestion courante	0,48	0,25	0,13	0,25	0,22	-13,4%	-0,03
Autres charges	3,44	1,70	6,30	0,81	0,60	-26,5%	-0,22
Épargne de gestion	15,89	31,02	21,16	28,02	32,49	15,9%	4,47
Charges financières nettes	1,15	1,22	1,13	1,10	1,38	26,2%	0,29
Épargne brute	14,74	29,80	20,03	26,92	31,11	15,5%	4,18
Taux d'épargne brute	42,99%	80,15%	65,06%	82,70%	83,97%	1,5%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	3,57	4,24	4,52	4,43	5,16	16,7%	0,74
Épargne nette	11,17	25,56	15,50	22,50	25,94	15,3%	3,44
Taux d'épargne nette	32,57%	68,75%	50,37%	69,11%	70,03%	1,3%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	27,81	18,15	17,99	22,15	26,05	17,6%	3,90
Dépenses d'équipement	27,76	18,00	15,51	19,77	22,22	12,4%	2,45
Opérations pour compte de tiers	0,05	0,15	2,00	2,38	3,38	42,0%	1,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,47	0,00	0,45	-	-0,45
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	1,67	9,12	3,09	5,18	6,59	27,2%	1,41
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	1,46	8,99	2,94	3,14	2,16	-31,2%	-0,98
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,08	0,08	2,05	4,43	116,4%	2,38
Autres recettes d'investissement	0,21	0,04	0,07	0,00	0,01	357,7%	0,00
Emprunt nouveau	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,0%	0,00

Ce budget retrace les mouvements financiers relatifs à l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire métropolitain. Les crédits concernant l'assainissement pluvial et la défense incendie sont inclus dans le budget principal.

Dans le cadre du projet « Eau Toulouse 2020 », la délégation de service public (DSP) a été retenue comme mode de gestion unique.

Au sortir de l'exercice 2023, le budget Assainissement affiche une épargne nette de 25,94 M€, en croissance de +3,44 M€ par rapport à 2022, soit une évolution de +15,3%.

Cette croissance significative s'explique essentiellement par la hausse significative de l'épargne de gestion, à hauteur de +4,47 M€ entre 2022 et 2023, malgré la croissance de l'annuité de dette de +1,03 M€ entre 2022 et 2023.

Recettes d'exploitation : 37 M€

Les recettes réelles d'exploitation (hors cessions) du budget Assainissement s'établissent en 2023 à 37,04 M€, affichant ainsi une augmentation de +4,49 M€ par rapport à 2022. Cette hausse est essentiellement expliquée par la croissance des recettes issues des ventes de produits fabriqués et prestations, +4,15 M€ entre 2022 et 2023, soit une évolution nominale de +13,1%.

Différents éléments expliquent cette évolution :

- D'une part, et principalement, l'évolution des recettes résultant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC). Le budget a enregistré, en 2023, un montant de 14,91 M€ contre 10,32 M€ en 2022, soit en croissance de +4,29 M€ (dont plus d'1/5 peut être expliqué par le seul montant de 912 k€

enregistré au titre du MEETT). La PFAC a observé une croissance exceptionnelle en 2023, qui s'explique par le rattrapage d'un retard de facturation qui datait d'avant le passage en DSP et qui a finalement pu être soldé après avoir pris plus de temps que prévu, notamment du fait de la crise sanitaire.

- Et, d'autre part, et dans une moindre mesure, la recette au titre des frais de maîtrise d'ouvrage des travaux de la période 2020 à mai 2023, résultant de la convention entre Tisséo Ingénierie et Toulouse Métropole. Cette recette s'établit à hauteur de 4% du montant des travaux éligibles de 5,91 M€ TTC, soit 236,4 k€.

S'agissant des autres recettes de fonctionnement, il est à noter un montant de 456 k€ au chapitre 77, enregistré pour des pénalités contractuelles facturées au délégataire au titre du contrôle de la performance d'exploitation.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 4,55 M€

En 2023, pour la première fois depuis l'instauration de la DSP, les dépenses d'exploitation peuvent être comparées à celles de n-1 à "iso-périmètre". Il convient de rappeler que l'année 2021 a été marquée par le versement de la compensation à ASTEO pour le retard de mise en exploitation de la méthanisation (6,2 M€).

Les dépenses d'exploitation du budget Assainissement affiche une stabilité entre 2022 et 2023 : 4,55 M€ en 2023 contre 4,54 M€ en 2022, soit une hausse de +0,02 M€ et un croissance nominale contenue à +0,4%.

Cela s'explique par deux principales évolutions :

- Les charges à caractère général ont enregistré, en 2023, une hausse de 0,25 M€ (1,41 M€ contre 1,16 M€ en 2022). Cette augmentation est notamment portée par les croissances conjointes :
 - o De la participation du budget Assainissement aux charges d'administration générale : 689 k€ en 2023 vs. 588 k€ en 2022, soit une hausse de +101 k€ et une croissance nominale de +17,2% entre 2022 et 2023,
 - o Des honoraires de +59 k€ entre 2022 et 2023, notamment du fait des frais enregistrés au titre du forfait d'accompagnement dans le cadre de la procédure de "médiation / réclamation ASTEO",
 - o 208 k€ au titre du site accueillant le siège de la direction situé au Sept Deniers (portés à hauteur de 50% par le budget Assainissement) contre 173 k€ en 2022.
- Les provisions pour dépréciation des créances douteuses / créances irrécouvrables affichent en 2023 un montant de 34 k€ lorsqu'elles s'établissaient à 241 k€ en 2022, soit en recul de -207 k€ entre 2022 et 2023.

Les autres dépenses d'exploitation, qui comprennent les charges de personnel (+16 k€, soit +0,68 % par rapport à 2022), les autres charges de gestion courante (-34 k€ par rapport à 2022, évolution répartie entre les créances admises en non-valeur et les remboursements de trop-perçu de redevances, respectivement à hauteur de -195 k€ et +161 k€), les atténuations de produits (+50 k€ par rapport à 2022 au titre des reversement de redevance modernisation des réseaux de collecte à l'Agence de l'Eau) et

les charges exceptionnelles (-59 k€ par rapport à 2022) présentent, en cumulé, en 2023, une dynamique non significative.

En 2023, le budget Assainissement dégage ainsi une épargne nette de 25,9 M€.

Dépenses d'investissement : 26,05 M€

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	27,76	18,00	15,51	19,77	22,22	12,4%	2,45
Immobilisations incorporelles	0,41	0,26	0,29	0,29	0,21	-25,8%	-0,07
Immobilisations corporelles et en cours	27,36	17,74	15,22	19,48	22,01	13,0%	2,52
Opérations pour compte de tiers	0,05	0,15	2,00	2,38	3,38	42,0%	1,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,47	0,00	0,45	-	0,45
Dépenses d'investissement (hors dette)	27,81	18,15	17,99	22,15	26,05	17,6%	3,90

Les dépenses d'équipement, 22,22 M€ en 2023, représentent 85% des dépenses d'investissement hors dette du budget Assainissement. Elles sont en croissance de 2,45 M€ par rapport à 2022, soit +12,4 %. Cette hausse est majoritairement due aux travaux au titre :

- Du renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'assainissement, qui représentent plus de la moitié des dépenses d'équipement (54,8% en 2023). Ces dépenses s'établissent à 12,18 M€ en 2023 contre 10,63 M€ en 2022, Et de renouvellement des stations d'épuration (STEP) et des postes de relevage (PR). Ces dépenses, qui représentent plus de 5% des dépenses d'équipement en 2023 s'élèvent à 1,13 M€ contre 0,53 M€ en 2022.

Les opérations pour compte de tiers représentent 13,0% des dépenses d'investissement hors dette en 2023. Ces dernières présentent, en 2023, un montant en croissance de +1,0 M€ par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique principalement par les travaux de réhabilitation et de dévoiement de réseaux d'assainissement au titre de l'opération Toulouse Aerospace Express (3,07 M€ en 2023 vs. 2,22 M€ en 2022).

Financement des dépenses d'investissement : 32,53 M€

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	12,84	34,67	18,60	27,68	32,53	17,5%	4,85
Epargne nette	11,17	25,56	15,50	22,50	25,94	15,3%	3,44
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	1,46	8,99	2,94	3,14	2,16	-31,2%	-0,98
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,21	0,13	0,16	2,05	4,43	116,5%	2,38
Emprunt nouveau	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,0%	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	28,84	34,67	18,60	27,68	32,53	17,5%	4,85

En 2023, les dépenses d'investissement hors dette du budget Assainissement ont pu être financées :

- Principalement par l'épargne nette dégagée du fonctionnement qui s'établit à près de 26 M€ et représente environ 80% des recettes d'investissement et près de 100% du financement de l'investissement hors dette,
- Et, dans une moindre mesure :

- Par les subventions d'investissement à hauteur de 2,16 M€ et ce quasi-exclusivement au titre de la méthanisation pour 2,15 M€ dont 1,61 M€ en provenance de l'Agence de l'Eau,
- Et par les opérations pour compte de tiers à hauteur de 4,43 M€ fléchées sur les travaux de réhabilitation et de dévoiement de réseaux d'assainissement au titre de l'opération Toulouse Aerospace Express, en croissance significative de +2,38 M€ par rapport à 2022.

Enfin, il est à noter, qu'il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

Budget annexe Eau Potable

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	42,90	28,64	25,89	25,37	23,55	-7,2%	-1,82
Ventes de produits fabriqués, prestations	42,14	26,66	21,14	23,61	20,45	-13,4%	-3,16
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,01	0,01	0,00	0,00	0,05	2600,0%	0,04
Autres recettes	0,74	1,97	4,74	1,76	3,05	73,7%	1,30
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	35,50	14,46	5,20	5,97	5,52	-7,5%	-0,45
Charges à caractère général	10,85	3,07	1,63	1,30	1,54	18,7%	0,24
Charges de personnel	3,18	2,47	2,63	2,60	2,84	9,3%	0,24
Autres charges de gestion courante	16,49	6,56	0,40	1,02	0,70	-31,3%	-0,32
Autres charges	4,97	2,35	0,53	1,05	0,43	-58,5%	-0,61
Epargne de gestion	7,40	14,18	20,69	19,40	18,03	-7,1%	-1,37
Charges financières nettes	0,69	0,72	0,87	0,69	1,37	97,1%	0,67
Epargne brute	6,71	13,46	19,82	18,70	16,66	-10,9%	-2,04
Taux d'épargne brute	15,64 %	46,99 %	76,56 %	73,73 %	70,74 %	-4,1%	
Remboursement en capital de la dette (retraité)	2,52	3,02	4,61	3,60	3,95	9,6%	0,35
Epargne nette	4,19	10,43	15,21	15,10	12,71	-15,8%	-2,39
Taux d'épargne nette	9,76 %	36,43 %	58,76 %	59,52 %	53,97 %	-9,3%	
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	13,97	29,50	13,21	13,20	19,52	47,8%	6,31
Dépenses d'équipement	13,97	29,19	12,25	11,62	17,26	48,5%	5,64
Opération pour compte de tiers	0,00	0,30	0,96	1,58	2,26	42,7%	0,68
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cession)	0,27	0,89	2,32	3,58	5,86	63,5%	2,27
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,27	0,35	2,19	2,58	3,69	43,0%	1,11
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,18	0,10	0,91	2,16	137,6%	1,25
Autres recettes d'investissement	0,00	0,37	0,02	0,09	0,01	-	-0,09
Emprunt nouveau	8,00	20,00	0,00	0,58	0,00	-100,0%	-0,58

Ce budget retrace les mouvements financiers relatifs à la production et à la distribution d'eau potable sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre du projet « Eau Toulouse 2020 », la délégation de service public (DSP) a été retenue comme mode de gestion unique. Depuis le 1^{er} mars 2020, la majorité des communes est donc concernée par ce nouveau mode de gestion sachant que les communes de l'ancien syndicat Centre et Nord sont entrés dans le périmètre le 1^{er} janvier 2024.

Recettes d'exploitation : 23,55 M€

C'est désormais le délégataire qui perçoit les différentes redevances des agences de l'eau auprès des administrés et qui ensuite, les reverse à l'Agence de l'Eau Adour Garonne (Redevance pour pollution d'origine domestique, Redevance pour modernisation des réseaux de collecte).

Les recettes d'exploitation connaissent une baisse de 7% par rapport à 2022, soit - 1 820k€. En effet, cette diminution s'explique par une consommation d'eau inférieure des usagers en 2023. Les ventes d'eau représentent 19 320k€ en 2023 contre 22 800k€ en 2022, alors même que le nombre d'abonnés augmente chaque année. Les comportements individuels semblent évoluer vers plus de sobriété auquel s'ajoutent désormais les restrictions préfectorales lors des épisodes de sécheresse.

Néanmoins, cette baisse des ventes d'eau est contrebalancée par d'autres recettes exceptionnelles. D'une part, dans le cadre de son contrôle de la performance de l'exploitation des services, la collectivité a titré à l'encontre du délégataire des pénalités

contractuelles au titre de l'année 2021, soit 1,4 M€. D'autre part, une subvention d'exploitation a été versée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (+45k€), pour soutenir le projet métropolitain visant à coconstruire un outil qualitatif de sensibilisation auprès des jeunes autour des problématiques de préservation de la ressource en eau.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 5,52 M€

La majorité des charges de gestion courante qui relèvent désormais du nouveau délégataire ne sont plus comptabilisées directement sur le budget annexe.

Aussi, les dépenses réelles d'exploitation diminuent de 7,5% par rapport à 2022, soit - 0,5M€.

En raison d'un contexte inflationniste et des récentes revalorisations du point d'indice dans la fonction publique, les charges à caractère général ainsi que les charges de personnel croissent de 240 k€ chacune.

Les charges à caractère général augmentent notamment en raison des charges d'administration générale refacturées par le budget principal et indexées sur les dépenses exécutées en n-1. 2022 ayant généré plus de dépenses que 2021, ces charges prennent de fait en volume +160k€. Également, les charges de copropriété ainsi que le loyer du bâtiment du site des Sept Deniers connaissent une augmentation respective de 10 k€ et 16 k€ par rapport à 2022.

Les diverses mesures salariales pèsent sur les charges de personnel, avec la revalorisation de la rémunération du personnel (+180 k€ par rapport à 2022) et par voie de conséquence, sur les cotisations sociales supportées par le budget (+55 k€ par rapport à 2022)

A l'inverse, les autres charges de fonctionnement affichent une baisse. Elles correspondent notamment à des écritures d'annulation de créances antérieures (141 k€), au rattachement de charges à l'exercice (300 k€) et de l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables par le comptable public (702 k€)

En conséquence, l'épargne nette affiche une diminution et s'élève à 12,7 M€, déduction faite de l'annuité de dette (5,3 M€).

Dépenses d'investissement : 19,5 M€

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	13,97	29,19	12,25	11,62	17,26	48,5%	5,64
Immobilisations incorporelles	0,07	0,17	0,26	0,10	0,10	2,2%	0,00
Immobilisations corporelles et en cours	13,90	29,03	11,99	11,52	17,15	48,9%	5,64
Opération pour compte de tiers	0,00	0,30	0,96	1,58	2,26	42,7%	0,68
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses d'investissement (hors dette)	13,97	29,50	13,21	13,20	19,52	47,8%	6,31

Les dépenses d'équipement font état d'une évolution de + 47,8 % par rapport à 2022, soit + 6,3M€.

La collectivité a un objectif ambitieux de renouvellement des réseaux afin d'atteindre un très haut niveau de performance environnementale. Ainsi, par rapport à 2022, 3,9M€ supplémentaires ont été mobilisés pour le renouvellement du réseau, soit un total de 13,7M€.

En parallèle, les travaux dits structurants ainsi que les travaux d'extension du réseau actuel se poursuivent. Le renforcement des investissements sur ce poste (+ 1,7M€ par rapport à 2022) est un indicateur de la forte affirmation de Toulouse Métropole en tant qu'autorité organisatrice des services d'eau potable depuis 2020.

L'évolution du poste pour compte de tiers, équilibrée en dépenses et en recettes, est liée à l'opération Toulouse Aerospace Express avec un montant en légère hausse de +0,7 M€.

Financement des dépenses d'investissement : 18,57 M€

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	4,45	11,33	17,53	18,68	18,57	-0,6%	-0,11
Epargne nette	4,19	10,43	15,21	15,10	12,71	-15,8%	-2,39
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,27	0,35	2,19	2,58	3,69	43,0%	1,11
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,55	0,13	1,00	2,17	-	1,16
Emprunt nouveau	8,00	20,00	0,00	0,58	0,00	-100,0%	-0,58
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	12,45	31,33	17,53	19,26	18,57	-3,6%	-0,70

Les dépenses d'équipement sont couvertes, pour les deux tiers d'entre elles, par l'autofinancement.

Les subventions perçues affichent une progression de 20% par rapport à 2022 et proviennent essentiellement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et des PUP (1,6M€). Est également comprise la contribution du Syndicat Intercommunal des Eaux des Cantons Centre et Nord de Toulouse pour les travaux engagés suite à la mise à l'arrêt de l'usine de Lacourtenourt décidée en décembre 2018.

Les autres recettes concernent les opérations pour compte de tiers au titre des réalisations ou aménagements sur les réseaux et ouvrages d'eau et d'assainissement liés à la construction de la 3^{ème} ligne de métro et du projet T1-Odyssud. Ces travaux font l'objet de remboursements par Tisséo Ingénierie au bénéfice de la collectivité.

Enfin, il convient de souligner qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté sur l'exercice.

Budget annexe Infrastructures Métropolitaines de Télécommunications

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cession)	8,31	4,92	4,98	6,65	6,00	-9,7%	-0,65
Produits des services	6,40	3,21	3,36	4,10	4,60	12,1%	0,49
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	6,08	3,05	3,30	3,93	4,41	12,3%	0,48
Autres produits des services	0,32	0,16	0,06	0,17	0,18	7,2%	0,01
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,34	0,00	-100,0%	-0,34
Redevances des fermiers et concessionnaires	1,78	1,71	1,59	2,20	1,40	-36,3%	-0,80
Autres recettes de fonctionnement	0,13	0,00	0,03	0,00	0,00	-100,0%	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	0,41	5,68	0,42	0,86	1,22	-	0,36
Achats de biens et services	0,41	0,43	0,42	0,86	0,95	11,3%	0,10
Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,09	-	0,09
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,17	-	0,17
Autres charges de fonctionnement	0,00	5,26	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne de gestion	7,91	-0,76	4,55	5,79	4,78	-17,4%	-1,01
Charges financières nettes	0,19	0,15	0,13	0,10	0,08	-25,2%	-0,03
Epargne brute	7,72	-0,91	4,43	5,69	4,71	-17,2%	-0,98
Taux d'épargne brute	92,85%	-18,51%	88,94%	85,56%	78,47%	-8,3%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	1,40	1,41	1,22	1,42	1,43	0,7%	0,01
Epargne nette	6,32	-2,32	3,20	4,27	3,28	-23,2%	-0,99
Taux d'épargne nette	75,97%	-47,19%	64,37%	64,17%	54,61%	-14,9%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,92	1,05	1,81	2,22	2,78	24,7%	0,55
Dépenses d'équipement	0,92	1,05	1,81	2,22	2,78	24,7%	0,55
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cession)	0,00	0,00	0,00	1,06	0,00	-100,0%	-1,06
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	1,06	0,00	-100,0%	-1,06
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00

Ce budget porte l'ensemble des opérations liées à l'installation et à l'exploitation de réseaux physiques et logiques de télécommunication (haut débit et fibre optique) du territoire métropolitain.

L'exercice 2023 est marqué par le démarrage d'un nouvel appel à projet « Hi5 - High Connectivity via 5G ». Il consiste en la mise en place d'une infrastructure de connectivité mobile 5G privée, mutualisée et multi-services dédiée à Toulouse Métropole, s'appuyant sur une infrastructure granulaire de fibre, de routeurs, ainsi qu'une infrastructure de salles techniques permettant la mise en œuvre d'une infrastructure complète numérique à l'échelle de la Métropole.

Recettes de fonctionnement : 6 M€

Les redevances d'occupation du domaine public versées par le concessionnaire au titre de la délégation de service public du réseau métropolitain d'infrastructures numériques affiche une légère baisse due à la régularisation contractuelle du nouveau contrat entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Les recettes de refacturation de travaux de génie civil télécom effectués par la collectivité à la demande d'un tiers sur le réseau Toulouse Métropole sont en légère hausse entre 2022 et 2023.

Les autres recettes relatives aux redevances locatives perçues d'opérateurs de téléphonie (SFR, Orange, etc....) dans le cadre de mise à disposition d'infrastructures d'accueil

souterraines pour les réseaux de communications électroniques restent très dynamiques. Cette augmentation des recettes de locations de fourreaux en zones d'aménagement s'explique par une mise à jour de la cartographie du réseau de Toulouse Métropole, par les audits et par le développement du réseau loué (droit d'usage).

Enfin, dans le cadre de la résiliation anticipée au 31 décembre 2022 du précédent Contrat de la DSP « Réseau Infrastructures Numériques Métropolitain (RINM) » avec la SPL RIN ZEFIL, l'exercice 2022 comptabilise le versement du solde de la somme forfaitaire équivalente à l'indemnité de rachat à la Valeur Nette Comptable, soit 0,1 M€ contre 0,8 M€ en 2022.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 1,22 M€

Les dépenses de fonctionnement progressent de 0,36 M€, soit 11 % entre 2022 et 2023. L'essentiel de cette hausse s'explique par le reversement au partenaire "ALSATIS" du 1er acompte de 50 % des dépenses de fonctionnement éligibles au fonds Européen au titre de l'appel à Projet Hi5 High Connectivity via 5G.

A compter de 2023, la masse salariale liée directement à la compétence d'IMT est comptabilisé sur le chapitre 012 soit un montant de 0,09 M€. Les charges d'administration générales sont supportées par le budget principal et refacturées au BA pour un montant de 0,1 M€

Les autres charges liées à l'activité telles que les autorisations d'occupation temporaire du domaine public, servitudes, audits location réseaux opérateurs et réseaux Télécom et Marché accord cadre pour travaux de maintenance du réseau de télécommunications de Toulouse Métropole restent stables par rapport à 2022

L'épargne nette s'élève à 3,3 M€ en soit une baisse de 0,99 M€ par rapport à 2022.

Dépenses d'investissement : 2,78 M€

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,8 M€ soit une progression de +0,55 M€ par rapport à 2022.

L'aménagement des réseaux numériques et leur valorisation patrimoniale représente l'essentiel des travaux d'investissement pour un montant de 1,8 M€. Les travaux d'extension du réseau de fibre optique de Toulouse Métropole qui serviront notamment au raccordement à la fibre des écoles de la Mairie de Toulouse, mais également à d'autres projets de mutualisation de points optiques (carrefour à feux, ...) se sont poursuivis en 2023.

Enfin, l'appel à projet Hi5 – High Connectivity via 5G représente 0,9 M€ des dépenses d'investissement.

Financement des dépenses d'investissement : 3,28 M€

En 2023, l'intégralité des dépenses d'investissement ont été couvertes par l'épargne nette sans avoir à recourir à l'emprunt.

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	6,32	-2,32	3,20	5,33	3,28	-38,5%	-2,05
Epargne nette	6,32	-2,32	3,20	4,27	3,28	-23,2%	-0,99
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	1,06	0,00	-100,0%	-1,06
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	6,32	-2,32	3,20	5,33	3,28	-38,5%	-2,05

Budget annexe Activités Immobilières

Ce budget retrace l'activité de Toulouse Métropole en matière de pépinières et hôtels d'entreprises, ainsi que de gestion des équipements dits d'intérêts généraux (EIG) mis à disposition du secteur aéronautique. L'ensemble immobilier « B612 » est venu compléter cette offre en 2018.

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	12,74	13,08	12,48	10,83	11,36	4,9%	0,53
Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Revenus des immeubles	9,73	6,45	9,47	8,27	7,81	-5,6%	-0,47
Subvention d'équilibre	2,00	6,21	2,63	2,15	1,21	-43,6%	-0,94
Autres recettes de fonctionnement	1,01	0,42	0,38	0,41	2,34	475,5%	1,93
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	8,16	9,04	8,99	8,24	8,48	2,8%	0,23
Charges à caractère général	7,84	8,64	8,67	7,96	8,18	2,7%	0,21
Charges de personnel	0,29	0,30	0,26	0,26	0,28	8,2%	0,02
Autres charges de gestion courante	0,03	0,07	0,06	0,00	0,02	539,1%	0,02
Autres charges de fonctionnement	0,00	0,03	0,00	0,02	0,00	-100,0%	-0,02
Épargne de gestion	4,57	4,04	3,48	2,58	2,88	11,5%	0,30
Charges financières nettes	0,62	0,56	0,51	0,49	-0,05	-109,4%	-0,53
Épargne brute	3,95	3,48	2,97	2,09	2,93	39,7%	0,83
Taux d'épargne brute	31,02%	26,64%	23,81%	19,35%	25,77%	33,2%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	2,98	3,34	2,64	2,52	30,92	1125,5%	28,40
Épargne nette	0,97	0,15	0,33	-0,43	-28,00	6434,1%	-27,57
Taux d'épargne nette	7,61%	1,12%	2,68%	-3,96%	-246,49%	6129,7%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	3,69	2,61	0,81	1,21	0,77	-36,6%	-0,44
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	7,88	3,33	0,69	1,70	24,58	1347,7%	22,88
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,11	0,00	0,00	-	0,00

L'épargne nette connaît une variation significative en recul de 27,6 M€. Cette fluctuation est due aux mouvements liés à la vente des Equipements d'Intérêt Généraux (EIG) de la ZAC Aéroconstellation. L'enregistrement de la cession sur le budget principal de Toulouse Métropole nécessite sa réaffectation via une participation au budget annexe "Activité Immobilière" pour rembourser le solde restant dû de l'avance accordée par le Budget Principal.

Recettes de fonctionnement : 11,36 M€

En 2022, le retard de remboursement à la collectivité de la taxe foncière des EIG entraînait une baisse des recettes. Cette écriture est régularisée sur l'exercice 2023 pour un montant de 2 M€.

Les recettes perçues au titre des loyers affichent une baisse de 8,27M à 7,81M€, conséquence de la vente des EIG.

Une subvention de prise en charge du déficit a été versée par le budget principal pour 1,2 M€ (soit une diminution de 940 k€ par rapport à l'exercice 2022).

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 8,48 M€

Les charges à caractère général affichent une hausse par rapport à 2022 de +210 k€ soit +2,7%.

- Les fluides (+250 k€)

Les dépenses de fluides ont augmenté de 22% entre 2022 (894 k€) et 2023 (1 142 k€). La hausse est particulièrement forte pour les pépinières (+48%). Les travaux de rénovation du centre Pierre POTIER ont permis de limiter la consommation des fluides (614 k€ avant rénovation contre 309 k€ après rénovation).

- Locations immobilières (+ 23 k€)

Le Budget activité immobilière supporte les loyers de deux bâtiments : « canal biotech 2 » et « les Arches Bordelongue ». L'augmentation est principalement due à la fin d'une franchise de loyer sur la pépinière des Arches, et cela malgré la baisse du loyer de l'hôtel d'entreprise « Canal Biotech 2 ».

- Les taxes foncières payées en 2023 sont en augmentation (+ 80 k€) pour un retour au niveau de 2021
 - + 23 k€ au titre des EIG pour un total de 2 023 k€
 - + 56 k€ au titre des pépinières et hôtels d'entreprise pour un total de 440 k€

Les dépenses de personnel sont en hausse de 8% conséquence des différentes mesures de revalorisation salariale.

L'épargne de gestion s'élève à 2,8 M€ soit une augmentation de 11,5 %. L'épargne nette affiche un niveau négatif à -28 M€, du fait du remboursement intégral du capital restant dû (24 M€) de l'avance au budget principal de Toulouse Métropole et du remboursement d'un autre emprunt pour 6,7 M€.

Dépenses d'investissement : 0,77 M€

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	3,67	2,60	0,76	1,10	0,76	-30,7%	-0,34
Immobilisations incorporelles	0,00	0,05	0,00	0,01	0,04	163,4%	0,02
Immobilisations corporelles et en cours	3,67	2,56	0,75	1,09	0,72	-33,3%	-0,36
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,01	0,01	0,05	0,11	0,00	-96,7%	-0,10
Dépenses d'investissement (hors dette)	3,69	2,61	0,81	1,21	0,77	-36,6%	-0,44

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 770 k€. Elles incluent la rénovation des bâtiments des pépinières, notamment celle de Basso Cambo, qui a bénéficié de travaux de rénovation de plomberie et de CVC (climatisation, ventilation, chauffage) à hauteur de 278 k€ en 2023.

Financement des dépenses d'investissement : -3,42 M€

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	8,85	3,47	1,02	1,27	-3,42	-369,2%	-4,69
Epargne nette	0,97	0,15	0,33	-0,43	-28,00	6434,1%	-27,57
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	7,85	3,33	0,69	1,70	24,58	1347,7%	22,88
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,11	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	8,86	3,47	1,13	1,27	-3,42	-369,2%	-4,69

L'exercice 2023 affiche les mouvements liés à la cession des EIG avec le versement de la subvention du budget principal au BA AI correspondant permettant le remboursement du solde de l'avance au budget principal à hauteur de 24 M€.

Il n'y a pas eu de recours à de nouveaux emprunts sur l'exercice 2023.

Budget annexe Lasbordes

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	0,20	0,20	0,23	0,32	0,36	12,6%	0,04
Produits des services	0,15	0,15	0,17	0,26	0,22	-14,8%	-0,04
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,05	0,05	0,05	0,05	0,13	165,0%	0,08
Autres recettes	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	0,23	0,24	0,26	0,27	0,34	23,8%	0,06
Achats de biens et services	0,14	0,14	0,15	0,16	0,22	31,4%	0,05
Charges de personnel	0,10	0,10	0,10	0,10	0,12	17,7%	0,02
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	-49,7%	0,00
Epargne de gestion	-0,03	-0,03	-0,03	0,04	0,02	56,0%	-0,02
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	-0,03	-0,03	-0,03	0,04	0,02	56,0%	-0,02
Taux d'épargne brute	-16,15%	-15,19%	-11,31%	14,05%	5,49%	60,9%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	-0,03	-0,03	-0,03	0,04	0,02	56,0%	-0,02
Taux d'épargne nette	-16,15%	-15,19%	-11,31%	14,05%	5,49%	60,9%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,03	0,11	0,00	0,19	0,04	-77,3%	-0,15
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cession)	0,01	0,00	0,00	0,16	0,00	-100,0%	-0,16
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00

Ce budget retrace l'activité de l'aérodrome Toulouse-Lasbordes, plateforme majeure de l'aviation de loisirs et espace de formation permanent grâce aux aéroclubs basés sur le site.

Il s'agit d'un Service Public Industriel et Commercial, ce qui implique que toutes les dépenses doivent être financées par les recettes propres issues de l'exploitation du service.

Au terme de l'exercice 2023 et après reprise du résultat antérieur, la section de fonctionnement fait apparaître un déficit cumulé de 0,15 M€ après intégration des ajustements demandés par le commissaire aux comptes dans le cadre de la certification.

Recettes d'exploitation : 0,36 M€

En 2023, les recettes d'exploitation sont en augmentation de 0,04 M€ et s'élèvent à 0,36 M€. Elles sont constituées :

- pour 0,12 M€ de redevances d'occupation du domaine public (usagers immatriculés sur site) et de taxes d'atterrissage facturées aux usagers qu'ils soient extérieurs ou non à l'aérodrome. Ces recettes d'activité ont diminué de 52% en raison des difficultés à percevoir les redevances des usagers.
- du remboursement par les aéroclubs et usagers basés sur l'aérodrome de Lasbordes des taxes foncières pour 0,11 M€,
- d'une subvention d'exploitation du budget principal de 0,08 M€ nécessaire pour éviter une hausse excessive des tarifs,
- d'une dotation de décentralisation versée par l'État pour 0,05 M€.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 0,34 M€

Les dépenses d'exploitation sont en augmentation (+0,06 M€). Elles sont principalement constituées de la refacturation du personnel mis à disposition (0,12 M€), des taxes foncières (0,11 M€ en augmentation de 26% mais refacturées aux usagers) ainsi que des charges courantes de fonctionnement du site pour 0,03 M€ (30%).

Ce budget n'a pas recours à l'emprunt pour son financement. L'épargne nette se maintient en positif pour la deuxième année consécutive.

Dépenses d'investissement : 0,04 M€

L'exercice 2023 a principalement porté des travaux sur les indicateurs de pente de vol demandés par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) pour 0,04 M€.

Financement des dépenses d'investissement : 0,02 M€

L'autofinancement dégagé sur cet exercice est positif.

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	-0,02	-0,03	-0,03	0,21	0,02	90,5%	-0,19
Epargne nette	-0,03	-0,03	-0,03	0,04	0,02	56,0%	-0,02
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,01	0,00	0,00	0,16	0,00	-100,0%	-0,16
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	-0,02	-0,03	-0,03	0,21	0,02	90,5%	-0,19

Budget annexe Oncopôle

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	0,92	0,91	0,04	0,63	2,04	226,1%	1,42
Produits des services	0,04	0,00	0,00	0,01	0,90	14541,3%	0,90
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,88	0,88	0,04	0,62	1,14	83,9%	0,52
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	0,16	0,08	0,10	0,73	1,81	147,8%	1,08
Achats de biens et services	0,16	0,08	0,05	0,73	0,01	-98,8%	-0,72
Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de fonctionnement	0,00	0,00	0,04	0,00	1,80	-	1,80
Epargne de gestion	0,76	0,83	-0,05	-0,10	0,23	-319,7%	0,34
Charges financières nettes	0,10	0,06	0,13	0,08	0,05	-41,7%	-0,03
Frais financiers	0,10	0,06	0,13	0,08	0,05	-41,7%	-0,03
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	0,67	0,77	-0,19	-0,18	0,19	-201,8%	0,37
Taux d'épargne brute	72,32%	85,14%	-423,74%	-29,09%	9,08%	-131,2%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,80	0,84	0,38	1,45	1,00	-31,3%	-0,45
Epargne nette	-0,13	-0,07	-0,57	-1,63	-0,81	-50,3%	0,82
Taux d'épargne nette	-14,56%	-7,87%	#####	-260,91%	-39,76%	-84,8%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette et v.c. cessions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,84	0,84	0,84	0,0%	0,00

Ce budget porte une opération d'aménagement dont la vocation est de regrouper sur un seul lieu des activités de recherche, de soins et de services aux patients, en engageant un renouvellement urbain de la porte Sud de Toulouse.

Recettes de fonctionnement : 2,04 M€

Les recettes de fonctionnement ont considérablement augmenté en 2023 pour la 2^{ème} année consécutive, elles passent de 0,04 M€ en 2021 à 2,04 M€ en 2023.

Elles sont constituées de :

- 0,62 M€, reçus au titre de la signature d'une convention de participation par l'entreprise Just-Evotec Biologics avec pour objet un projet d'usine de fabrication de biomédicaments. Cette participation a été délibérée en 2022 prévoyant un versement de la participation de 50% en 2022 et 50% en 2023,
- 0,52 M€ de subvention de participation de l'entreprise DPD à la construction d'une plateforme logistique comprenant des entrepôts et des bureaux,
- 0,9 M€ de rachat par le budget principal du mémorial AZF

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 1,81 M€

Les dépenses de fonctionnement évoluent à la hausse de +1,08 M€ à la suite d'une augmentation des provisions pour perte à terminaison d'un montant de 1,8 M€.

L'épargne brute augmente notablement en passant de -0,18 M€ en 2022 à 0,19 M€ en 2023. L'épargne nette s'améliore également et s'élève à -0,8 M€

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont uniquement constituées du remboursement du capital de la dette à hauteur de 1 M€ (en diminution de 0,45 M€).

Financement des dépenses d'investissement

Le besoin de financement a été couvert par l'avance remboursable versée par le budget principal pour 0,84 M€.

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	-0,13	-0,07	-0,57	-1,63	-0,81	-50,3%	0,82
Epargne nette	-0,13	-0,07	-0,57	-1,63	-0,81	-50,3%	0,82
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,84	0,84	0,84	0,0%	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	-0,13	-0,07	0,27	-0,79	0,03	-103,5%	0,82

Budget annexe Crématorium

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	1,37	1,46	1,69	1,68	1,76	4,8%	0,08
Ventes produits fabriqués, prestations	1,35	1,45	1,56	1,64	1,76	7,2%	0,12
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,02	0,01	0,13	0,05	0,01	-81,8%	-0,04
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	0,82	0,83	0,90	1,21	1,33	9,3%	0,11
Charges à caractère général	0,11	0,16	0,18	0,41	0,44	7,9%	0,03
Charges de personnel	0,70	0,66	0,71	0,80	0,88	10,2%	0,08
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-58,9%	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-51,5%	0,00
Epargne de gestion	0,55	0,62	0,79	0,47	0,44	-6,9%	-0,03
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,06	0,04	-23,6%	-0,01
Epargne brute	0,55	0,62	0,79	0,41	0,39	-4,6%	-0,02
Taux d'épargne brute	39,93%	42,78%	46,52%	24,53%	22,33%	-9,0%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,13	0,20	60,0%	0,08
Epargne nette	0,55	0,62	0,79	0,29	0,19	-32,7%	-0,09
Taux d'épargne nette	39,93%	42,78%	46,52%	17,11%	11,00%	-35,7%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,36	1,48	3,81	1,98	0,09	-95,5%	-1,89
Dépenses d'équipement	0,36	1,48	3,81	1,98	0,09	-95,5%	-1,89
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cession)	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	-100,0%	-0,03
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	-100,0%	-0,03
Emprunt nouveau	0,00	0,00	3,00	1,00	0,00	-100,0%	-1,00

Mis en service en février 2022, le nouveau crématorium situé dans le quartier Malepère, s'ajoute à celui de Toulouse-Cornebarrieu et permet de mieux répondre aux besoins des administrés. Ce budget annexe comptabilise les mouvements financiers liés aux activités des deux équipements, gérés en régie directe par Toulouse Métropole.

Recettes d'exploitation : 1,76 M€

Au cours de l'exercice 2023, on observe une hausse des recettes de « produits fabriqués et prestations ». Cette hausse globale de 7,2% s'explique par la répercussion de l'inflation sur les tarifs, le volume de crémations restant stable entre 2022 et 2023 :

- 2295 en 2021
- 2586 en 2022
- 2503 en 2023

Cette progression s'explique également par la refacturation de charges assumées par le site sud du Crématorium (taxes foncières, énergie, nettoyage, mise à disposition de locaux).

A noter, le recyclage des métaux issus de la crémation n'a pas donné lieu à émission de titres en 2023 (0,03 M€ en 2022). Les recettes seront perçues en 2024.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 1,33 M€

La hausse des charges à caractère général de 7,9% est directement liée à la mise en service du nouveau site avec le paiement de la taxe foncière (+0,02 M€) et des dépenses de nettoyage en année pleine (+ 0,01 M€). Les prestations de nettoyage sur un périmètre

accru en 2023 est assumé par le budget annexe du Crématorium puis refacturé au budget annexe des Pompes Funèbres.

La hausse de la masse salariale de 39% s'explique par un ajustement des affectations du personnel par service (pompes funèbres, crématorium et cimetières). Le coût de remboursement du personnel métropolitain agissant pour le budget annexe du crématorium passe ainsi de 0,27 M€ à 0,15 M€. Si l'on tient compte de cette évolution, la hausse des charges de personnel est de 10% et s'explique par une dépense comptabilisée en année pleine pour le nouveau crématorium.

L'épargne brute, impactée par l'accroissement des charges, diminue et s'élève désormais à 0,39 M€ contre 0,41 M€ en 2022.

Dépenses d'investissement : 0,09 M€

Compte tenu de la croissance démographique, et pour anticiper les besoins futurs qu'elle génère, Toulouse Métropole a inauguré, début 2022 un deuxième crématorium métropolitain. La quasi-totalité des dépenses d'équipement concerne ce chantier qui se terminait en 2021 mais pour lequel d'ultimes aménagements de l'espace ont été réalisés.

Financement des dépenses d'investissement : 0,19 M€

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	0,55	0,62	0,79	0,32	0,19	-38,8%	-0,12
Epargne nette	0,55	0,62	0,79	0,29	0,19	-32,7%	-0,09
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	-100,0%	-0,03
Emprunt nouveau	0,00	0,00	3,00	1,00	0,00	-100,0%	-1,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	0,55	0,62	3,79	1,32	0,19	-85,3%	-1,12

Les dépenses d'investissement sont couvertes par l'autofinancement généré sur l'exercice.

Budget annexe Pompes Funèbres

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	3,34	3,14	3,43	2,84	3,02	6,3%	0,18
Ventes de produits et prestations	3,05	2,92	3,22	2,70	2,88	6,7%	0,18
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,30	0,21	0,21	0,15	0,14	-2,3%	0,00
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	2,77	3,06	3,08	2,64	2,69	1,9%	0,05
Charges à caractère générale	0,72	0,77	0,80	0,63	0,85	34,6%	0,22
Charges de personnel	2,03	2,25	2,25	1,97	1,83	-7,0%	-0,14
Autres charges de gestion courante	0,01	0,02	0,03	0,02	0,00	-81,8%	-0,02
Autres charges	0,01	0,02	0,00	0,02	0,00	-81,7%	-0,01
Epargne de gestion	0,57	0,07	0,35	0,21	0,33	61,6%	0,13
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	0,57	0,07	0,35	0,21	0,33	61,6%	0,13
Taux d'épargne brute	17,20%	2,29%	10,15%	7,28%	11,07%	52,1%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	0,57	0,07	0,35	0,21	0,33	61,6%	0,13
Taux d'épargne nette	17,20%	2,29%	10,15%	7,28%	11,07%	52,1%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,37	0,05	0,26	0,06	0,10	68,4%	0,04
Dépenses d'équipement	0,37	0,05	0,26	0,06	0,09	57,9%	0,03
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	-	0,01
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cession)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00

Les services funéraires métropolitains organisent des obsèques à la demande des familles, proposent des contrats obsèques en lien avec des partenaires mutualistes, mais interviennent également en astreinte dans le cadre des pouvoirs de police du maire pour les décès sur la voie publique ou dans les domiciles lorsqu'il n'y a pas de famille.

Ce service public industriel et commercial agit face aux opérateurs privés comme un régulateur du marché, les tarifs appliqués ayant tendance à augmenter sensiblement en l'absence d'opérateur public.

Recettes d'exploitation : 3,02 M€.

A l'issue de l'exercice 2023, on assiste à une hausse des recettes d'exploitation de 6,3% imputable aussi bien à la vente de marchandises (+10,7 M€) qu'à la réalisation de prestations à l'attention des familles (+11,2 M€). Cette croissance est essentiellement due à une hausse du coût des funérailles (2 850 € en 2023 contre 2 645 € en 2022).

Depuis 2022, la refacturation de la masse salariale des Pompes Funèbres fait désormais l'objet d'une répartition au plus juste. Une majorité des charges de personnel est directement enregistrée sur le budget afférent réduisant d'autant le niveau des refacturations. Cela génère dorénavant des rectifications marginales, soit 0,14 M€ en 2023. A noter également des reprises sur provision pour créances douteuses et admissions en non-valeur moins importants qu'en 2022 (-0,01 M€)

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 2,69 M€.

La hausse des charges d'exploitation de 1,9% s'explique surtout par l'achat de cercueils en bois dont le coût unitaire est impacté par l'inflation (+ 0,06 M€, en 2023).

La volonté de faciliter les formalités administratives des Toulousains a conduit à l'ouverture d'une antenne du Pôle funéraire en centre-ville, rue de Metz. En conséquence, il a été conclu, à partir de mai 2023 et pour une durée de 9 ans, un bail commercial (+0,02M€). Également, la Direction des pompes funèbres, cimetières et crématoriums a accompagné cette ouverture d'un plan de communication (+0,03 M€).

Un certain nombre de charges font l'objet d'une refacturation de fin d'année soit par le budget principal (frais automobile par exemple) ou par celui du Crématorium (entretien du nouveau funérarium).

Les charges d'exploitation évoluent dans une moindre mesure avec l'effet de l'inflation sur la facturation des prestataires notamment pour des soins de thanatopraxie (+0,02 M€).

Les charges de personnel, en diminution de 0,1 M€, évoluent ainsi parce qu'elles sont désormais affectées directement sur le bon budget.

Cette démarche, entamée en 2022, est réalisée en année pleine en 2023 et globalement, les charges de personnel des Pompes Funèbres baissent de 6% quand celles du Crématorium augmentent de 10%.

L'épargne brute à + 0,33 M€ bénéficie pour l'essentiel de l'augmentation du coût des funérailles.

Dépenses d'investissement : 0,10 M€

Les dépenses d'équipement réalisées à hauteur de 0,09 M€ sont principalement constituées des travaux et de l'équipement des services d'accueil des Pompes Funèbres.

Il convient de noter qu'un retard sur la livraison de véhicules initialement prévue en 2023 impactera le budget 2024.

Financement des dépenses d'investissement : 0,34 M€

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	0,57	0,07	0,35	0,21	0,34	63,1%	0,13
Epargne nette	0,57	0,07	0,35	0,21	0,33	61,6%	0,13
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	0,57	0,07	0,35	0,21	0,34	63,1%	0,13

Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessio)	114,42	122,21	102,71	109,94	112,42	2,3%	2,48
Produits des services	4,52	4,17	3,64	4,54	2,34	-48,4%	-2,20
Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	103,70	106,19	93,75	97,85	105,26	7,6%	7,41
Dotations et participations	6,12	7,60	4,64	5,31	4,48	-15,7%	-0,83
Autres recettes de fonctionnement	0,08	4,25	0,68	2,24	0,33	-85,1%	-1,90
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	95,56	93,36	99,23	101,22	114,37	13,0%	13,16
Achats de biens et services	20,82	22,75	20,67	22,45	27,29	21,6%	4,84
Charges de personnel	40,64	38,19	37,40	36,33	37,67	3,7%	1,34
Autres charges de gestion courante	30,67	31,82	41,14	42,43	49,42	16,5%	6,99
Autres charges de fonctionnement	3,43	0,60	0,02	0,01	0,00	-93,0%	-0,01
Epargne de gestion	18,86	28,84	3,48	8,72	-1,96	-122,4%	-10,68
Charges financières nettes	0,20	0,18	0,16	0,14	0,12	-14,4%	-0,02
Epargne brute	18,66	28,66	3,32	8,58	-2,08	-124,2%	-10,66
Taux d'épargne brute	16,31%	23,45%	3,23%	7,80%	-1,85%	-123,7%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,68	0,68	0,68	0,70	0,70	0,9%	0,01
Epargne nette	17,98	27,98	2,63	7,88	-2,78	-135,3%	-10,66
Taux d'épargne nette	15,71%	22,90%	2,57%	7,17%	-2,47%	-134,5%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	3,02	4,26	6,86	7,44	7,53	1,1%	0,09
Recettes réelles d'investissement (hors dette et v.c. cessio)	0,14	0,34	0,92	1,12	1,01	-9,9%	-0,11
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00

Toulouse Métropole assure le service de collecte, de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. Elle reverse au Syndicat mixte Decoset une redevance pour le traitement de ces déchets. Cette compétence est retracée dans un budget annexe depuis le 1^{er} janvier 2019.

Recettes de fonctionnement : 112,42 M€

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 2,3%.

La dynamique de l'évolution des bases permet de constater une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 7,41 M€ entre 2022 et 2023.

La diminution des quantités et des prix de reprise des matériaux tels que cartons, emballage en plastiques entraînent une baisse des produits des services à hauteur de 48%.

Les soutiens financiers ont également baissé de 0,83 M€, revenant à leur niveau de 2021.

Enfin, en 2022, des écritures exceptionnelles ont été comptabilisées ce qui explique la variation de -1,9 M€ sur les autres recettes de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 114,37 M€

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est de 13,16 M€ entre 2022 et 2023. Cette hausse est principalement due à une augmentation des prestations de services pour 2,45M€ supplémentaires et des charges de gestion courante pour 6,99M€ supplémentaires.

Le montant de la contribution versée à DECOSSET en 2023 pour le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) est de 49,3 M€ soit une hausse de 6,65 M€ liée à l'augmentation tarifaire en 2023.

La masse salariale a augmenté entre 2022 et 2023 de 1,34 M€ : soit une hausse de 0,94 M€ sur la masse salariale directe et une hausse de 0,43 M€ sur les charges de refacturation de la main d'œuvre pour la réparation des véhicules utilisés pour la collecte.

L'épargne nette dégagée s'élève à -2,8M€.

Dépenses d'investissement : 7,5 M€

Les dépenses d'équipement restent stables et regroupent les acquisitions de véhicules, les travaux et les acquisitions de contenants (bacs, colonnes...).

En 2023, il a été réglé l'acquisition et la réparation de camions bennes de collecte et de véhicules à hauteur de 1,62 M€.

Parmi les dépenses majeures d'investissement se trouvent aussi des constructions et rénovations. La construction de l'Atelier mécanique de Colomiers s'est achevée en 2023, elle a conduit à 1,03 M€ de dépenses. S'ajoutent à cela, 0,28 M€ pour la reconstruction du dépôt de l'Union et des travaux bâtimentaires de différents sites de collecte pour 0,46 M€.

Les dépenses réalisées pour les études sur la collecte des déchets et frais liés à la prévention des déchets en 2023 se sont portées à 0,19 M€

Financement des dépenses d'investissement : -1,8 M€

En 2023, le fonds de compensation de la TVA s'élève à 0,9 M€ et les subventions reçues à 0,11 M€. La diminution du fonds de roulement permet de financer le delta des dépenses d'équipement.

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	18,12	28,33	3,56	9,01	-1,77	-119,6%	-10,77
Epargne nette	17,98	27,98	2,63	7,88	-2,78	-135,3%	-10,66
FCTVA	0,00	0,21	0,55	0,98	0,90	-8,2%	-0,08
Subventions d'investissement reçues	0,14	0,14	0,38	0,13	0,11	-12,0%	-0,02
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	-83,5%	-0,02
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	18,12	28,33	3,56	9,01	-1,77	-119,6%	-10,77

Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations

en M€	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	6,02	6,71	11,5%	0,69
Produits des services	0,00	0,00	-	0,00
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	0,00	0,00	-	0,00
Autres produits des services	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	5,90	6,58	11,6%	0,68
Dotations et participations	0,13	0,14	8,0%	0,01
Redevances des fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	3,29	2,61	-	-0,68
Achats de biens et services	1,27	1,45	14,1%	0,18
Charges de personnel	0,60	0,69	16,2%	0,10
Autres charges de gestion courante	0,08	0,38	370,7%	0,30
Autres charges de fonctionnement	1,34	0,09	-	-1,25
Epargne de gestion	2,74	4,10	50,0%	1,37
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	2,74	4,10	50,0%	1,37
Taux d'épargne brute	45,42%	61,11%	34,5%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	2,74	4,10	50,0%	1,37
Taux d'épargne nette	45,42%	61,11%	34,5%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	1,13	1,92	70,1%	0,79
Dépenses d'équipement	1,13	1,92	70,1%	0,79
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	0,08	0,26	225,1%	0,18
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,02	-	0,02
Subventions d'investissement reçues	0,08	0,23	194,2%	0,15
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	-	0,00

Ce budget retrace les mouvements financiers de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) qui est définie par l'article L.211-7 du code de l'environnement comme :

- L'aménagement des bassins versants ;
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des zones humides.

Le volet « prévention des inondations » de la GEMAPI est plus particulièrement constitué par les actions de type "aménagement de bassins versants" et défense contre les inondations. Ainsi, le bon entretien des cours d'eau contribue à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles.

Pour financer l'exercice de cette compétence, Toulouse Métropole a instauré en 2022 la "taxe GEMAPI".

La même année a été créé le budget annexe GEMAPI ayant pour objet de retracer les mouvements financiers de la compétence.

Recettes de fonctionnement : 6,71 M€

Les recettes de fonctionnement (hors cessions) s'établissent à 6,71 M€ en 2023 et correspondent quasi-exclusivement au montant de 6,58 M€ enregistré au titre de la taxe GEMAPI.

Cette taxe créée pour financer les actions afférentes à la compétence GEMAPI a été dimensionnée pour équilibrer le budget annexe. Son montant est appelé à évoluer en réponse à la montée en charge des investissements sur le budget annexe. Entre 2022 et 2023 la recette de taxe GEMAPI affiche à ce titre une croissance de +0,68 M€, soit une évolution de +11,6%.

Sur la base d'une population de 816 362 habitants en 2023, la taxe GEMAPI étant assise pour moitié sur des contribuables professionnels, la charge fiscale supplémentaire pour les ménages est de l'ordre de 4 euros par habitant en moyenne

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 2,6 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget GEMAPI sont en recul entre 2022 et 2023 : 2,61 M€ en 2023 vs. 3,29 M€ en 2022, et observent ainsi une baisse de 675 k€ entre 2022 et 2023.

Cependant, cette évolution résulte de plusieurs dynamiques contraires :

- D'une part, les dépenses de fonctionnement courant observent une croissance de +0,65 M€, expliquée par la montée en charge du budget :
 - o Les charges de personnel s'établissent en 2023 à 0,69 M€, en croissance de 97 k€ par rapport à 2022, soit +16,2% d'évolution nominale,
 - o Les autres dépenses de fonctionnement courant s'élèvent à 1,9 M€ en 2023 vs. 1,35 M€ en 2022 et présentent ainsi une croissance de +0,55 M€ se décomposant comme suit :
 - +299 k€ au titre des autres charges de gestion courante (380 k€ en 2023 vs. 81 k€ en 2022). Cette hausse est essentiellement expliquée par le versement de deux participations qui n'apparaissaient pas en 2022 : la participation GEMAPI au syndicat Bassin Hers Girou à hauteur de 249 k€, d'une part, et la participation au titre du soutien d'étiage de l'Aussonnelle versée au syndicat mixte d'Eau et d'Assainissement de Haute-Garonne d'un montant de 31 k€,
 - +180 k€ au titre des charges à caractère général (1 453 k€ en 2023 vs. 1 273 k€ en 2022), laquelle hausse est principalement portée par l'augmentation des dépenses au profit du tiers ALTEO dans le cadre de la convention de maintenance et protection contre les crues : à ce titre, le budget a versé 735,6 k€ au total en 2023 contre 572,4 k€ en

2022, soit +163,2 k€ entre 2022 et 2023. Il est à noter que l'année 2023, en complément de porter les 4 versements trimestriels (de T4 2022 à T3 2023), porte également des dépenses correspondant à des astreintes sur l'année 2023 ainsi que des reliquats de dépenses liées aux années 2021 et 2022,

- Et +72 k€ au chapitre des atténuations de produits suite au reversement de fiscalité opéré pour la première année en 2023 au titre des dégrèvements de taxe GEMAPI.

D'autre part, l'année de 2023 ne porte pas de dépense au titre des provisions pour risques et charges.

L'épargne nette du budget annexe GEMAPI s'établit en fin d'exercice 2023 à hauteur de 4,1 M€ et présente ainsi une croissance de +1,2 M€ par rapport à l'exercice 2022.

Dépenses d'investissement : 1,9 M€

Les dépenses d'investissement hors dette du budget annexe GEMAPI, intégralement composées de dépenses d'équipement, présentent un montant total de 1,92 M€ en 2023, soit en croissance de +0,79 M€ par rapport à 2022.

Ces dépenses sont, en 2023, principalement composées :

- De frais d'études à hauteur de 681 k€, notamment avant travaux sur les cours d'eau et ouvrages traversant, ainsi que sur les systèmes d'endiguement,
- Et de dépenses pour travaux sur digues et cours d'eau à hauteur de 963 k€, principalement localisés au niveau du Ruisseau de la Bourdette à Drémil-Lafage.

Financement des dépenses d'investissement : 4,25 M€

En 2023, les dépenses d'investissement hors dette du budget GEMAPI ont pu être financées :

- Principalement par l'épargne nette dégagée du fonctionnement (après remboursement de l'annuité de dette), laquelle s'établit en 2023 à 4,1 M€,
- Et, dans une moindre mesure par les subventions d'investissement à hauteur de 233 k€ en 2023 : 198 k€ au titre du Plan d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) et 35 k€ de diverses subventions pour travaux et entretien des cours d'eau.

Enfin, il est à noter que la taxe GEMAPI a été dimensionnée pour financer le financement des investissements 2023 sans recours à l'emprunt. Le niveau significatif d'épargne nette permet ainsi, depuis 2022, l'abondement du fonds de roulement, à hauteur de 1,7 M€ en 2022 et 2,3 M€ en 2023, lequel pourra servir au financement des projets à venir.

en M€	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	2,81	4,36	54,9%	1,55
Epargne nette	2,74	4,10	50,0%	1,37
FCTVA	0,00	0,02	-	0,02
Subventions d'investissement reçues	0,08	0,23	194,2%	0,15
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	2,81	4,36	54,9%	1,55

Budget annexe ZAC Francazal

en M€	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessio)	0,00	0,00	-	0,00
Produits des services	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	-	0,00
Redevances des fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	0,94	1,08	-	0,13
Achats de biens et services	0,94	1,08	14,1%	0,13
Charges de personnel	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de fonctionnement	0,00	0,00	-	0,00
Epargne de gestion	-0,94	-1,08	14,1%	-0,13
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	-0,94	-1,08	14,1%	-0,13
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	-0,94	-1,08	14,1%	-0,13
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessio)	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	-	0,00

Le site de Francazal d'une emprise de 38ha, a été cédé par l'Etat à Toulouse Métropole en janvier 2020. Il a pour objectif de devenir un « laboratoire » haut de gamme pour ce qui concerne l'activité aéronautique, le développement des transports du futur et les activités liées d'une part aux mobilités durables et innovantes (drones, véhicules autonomes terrestres et aériens), d'autres part aux énergies décarbonées (filiales électrique et hydrogène notamment). Les aménagements étant réalisés en régie directe, un budget annexe a été ouvert en 2022.

Recettes de fonctionnement : 0 M€

Dans la continuité de 2022, l'exercice 2023 porte des travaux de dépollution et d'aménagement du site. Aucune cession n'est prévue avant les exercices 2024-2025. Les recettes de fonctionnement sont nulles en 2023.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 0,94 M€

Les dépenses de fonctionnement de ce budget annexe intègrent l'ensemble des dépenses concourant à l'aménagement de la zone (cessions et réalisation de travaux).

L'exercice 2023 a porté les dépenses suivantes :

- Des études et travaux pour la dépollution et la démolition du site pour 0,99 M€
- Des frais de gardiennage pour 0,09 M€

L'épargne nette est négative à hauteur de -1,08 M€ du fait du décalage entre les écritures d'acquisition et d'aménagement des terrains et les premières opérations de cession des terrains qui interviendront sur les exercices ultérieurs.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement d'un budget de type ZAC sont essentiellement constituées des écritures de stock. De plus, aucun emprunt n'ayant été contracté en 2023, aucun capital n'est donc à rembourser.

Financement des dépenses d'investissement : -1,08 M€

A la clôture de l'exercice 2023, on constate un besoin de financement de 1,08 M€ qui pourra être comblé en 2024 par une avance remboursable du budget principal ou la cession du terrain intégré en 2022 dans le patrimoine du BA Francazal.

en M€	2022	2023	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	-0,94	-1,08	14,1%	-0,13
Epargne nette	-0,94	-1,08	14,1%	-0,13
FCTVA	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	-0,94	-1,08	14,1%	-0,13

Conclusion

Les équilibres financiers de Toulouse Métropole sont robustes et permettent de faire face à des crises conjoncturelles tout en maintenant un niveau d'ambition élevé.

La collectivité a abordé la période d'incertitude liée aux crises géopolitiques et au retour de l'inflation avec des fondamentaux économiques et financiers solides. Sa qualité de signature doit lui permettre de poursuivre son programme d'investissement pour accompagner les dynamiques du territoire métropolitain et la transition écologique.

La certification renouvelée de ses comptes par un professionnel du chiffre témoigne d'une approche bilancielle exhaustive et de la qualité et de la fiabilité des informations financières fournies.

2023
Rapport
du Compte
Administratif
.....
toulouse
métropole

Accusé de réception - contrôle de légalité

Toulouse Métropole

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-24-0182

Objet de l'acte : Adoption du compte administratif 2023 - Budget Principal

Annexe(s) : 0.1 Budget principal reports 2023
0.2 Rapport CA TM

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires

Date Séance : jeudi 20 juin 2024

Nom signataire : Jean-Luc MOUDENC

Identifiant de télétransmission : 031-243100518-20240620-DL59470H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

Date de transmission en Préfecture : 27/06/2024

Date de réception en Préfecture : 27/06/2024